

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**1231<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 7 octobre 1963,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Kambona (Tanganyika) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Palamartchouk (République socialiste soviétique d'Ukraine) . . . . .</i>	6
<i>Discours de M. Coulibaly (Mali) . . . . .</i>	11
<i>Discours de M. Lechuga Hevia (Cuba) . . . . .</i>	15
<i>Intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique. . . . .</i>	22

*Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ (Venezuela).*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. KAMBONA (Tanganyika) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, par un heureux concours de circonstances vous avez été appelé à diriger les débats de la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. Au nom de ma délégation, de mon gouvernement et en mon nom personnel, je vous adresse nos félicitations les plus cordiales et les plus sincères. Ma délégation note avec satisfaction que, à cette session riche en promesses et en possibilités, l'Assemblée générale, dans sa sagesse, a choisi le diplomate compétent et distingué que vous êtes pour assumer la haute charge de sa présidence. C'est là un honneur qui ne s'adresse pas uniquement à vous mais aussi au grand pays qui partage avec le nôtre des intérêts communs dans la culture et la commercialisation du café. Nous espérons et nous comptons que les promesses et les possibilités qui ont marqué le début de nos travaux ici trouveront leur couronnement dans le succès que nous sommes en droit d'attendre à la fin de nos efforts. A cette fin, Monsieur le Président, je m'empresse de vous assurer que vous pourrez toujours compter sur la prompte coopération de la délégation du Tanganyika.

2. Les problèmes qui se posent à la dix-huitième session de l'Assemblée peuvent se ramener à trois grandes catégories. En premier lieu, l'atténuation générale de la tension internationale et de la politique de la guerre froide; en deuxième lieu, la poursuite de la liquidation rapide du colonialisme selon des méthodes conformes à la Déclaration historique des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et, en troisième lieu, la réalisation des espoirs de nos peuples respectifs, qui souhaitent que les grandes richesses du monde,

exploitées ou latentes, soient utilisées de manière à assurer un développement maximum, des avantages sociaux et économiques accrus et une vie plus riche et plus pleine pour tous.

3. Dans un certain sens, l'atténuation de la tension internationale dans toutes ses manifestations doit être l'objectif essentiel de notre organisation. Il doit en être ainsi parce que nous nous sommes tous engagés, selon les termes de la Charte, à pratiquer la tolérance et à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Si nous pouvons vivre ensemble en paix, en évitant autant que possible les points de désaccord, j'estime que nous ferons passer dans le domaine des réalités le premier article de foi inscrit dans la Charte de notre organisation qui est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

4. Depuis sa création, le Tanganyika suit une politique de non-alignement. Nous préférons ce terme à celui de "neutralisme", qui implique une certaine indifférence. En cette époque d'amitiés changeantes et de réévaluations douloureuses d'anciennes politiques, le plus sage, à notre avis — et, à dire vrai, c'est là une ligne de conduite des plus conformes à notre caractère national —, est de se montrer amical envers tous et de n'être l'ennemi de personne. Cela ne signifie pas, toutefois, que nous n'ayons pas de position arrêtée sur les grands problèmes qui divisent actuellement l'humanité.

5. "Nous portons un intérêt passionné", comme notre président Mwalimu Julius Nyerere l'a dit à une autre occasion, "à l'amélioration de la justice, du bien-être et de la paix dans le monde. Nous nous intéressons aux droits de l'homme, à l'indépendance et à la libre détermination des nations ou groupes de nations. Et nous souhaitons que la paix règne aussi bien en Afrique que dans les autres parties du monde".

6. Pour ces raisons, mon gouvernement accueille avec satisfaction les nouvelles quasi quotidiennes qui annoncent la conclusion, par les puissances nucléaires, de nouveaux accords sur la limitation de l'utilisation des armes nucléaires. Depuis le début de l'été et la signature, à Moscou, le 5 août 1963<sup>1/</sup>, du traité d'interdiction des essais nucléaires le climat de concorde a certes été encourageant. Il est peut-être bon de rappeler que, depuis des années, nombreuses ont été les graves mises en garde sur le danger des retombées radio-actives, parmi lesquelles on compte les protestations énergiques que

<sup>1/</sup> Traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

les peuples d'Afrique ont élevées au moment où la France effectuait des essais nucléaires au Sahara ainsi que les déclarations scientifiques du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes. Nous félicitons les principales puissances nucléaires d'avoir fait ce premier pas, qui répond aux intérêts des peuples du monde, et nous demandons à la France de se laisser guider par la tendance actuelle contre le suicide collectif.

7. Nous sommes certes très heureux de ces premières mesures prises vers l'abolition de la guerre nucléaire, mais la réaction favorable de mon gouvernement est quelque peu mitigée par diverses pensées inquiétantes que d'autres ont déjà mentionnées mais qui, à notre avis, méritent d'être encore répétées avec insistance.

8. En premier lieu, les peuples qui ont subi les bombardements destructeurs en Europe pendant la seconde guerre mondiale, les peuples d'Asie et d'Afrique qui, aujourd'hui encore, voient leurs villages bombardés et doivent faire face aux chars ennemis, ont appris, au prix de terribles souffrances, que la guerre nucléaire n'est pas la seule horreur militaire qui menace l'humanité. C'est pourquoi nous demandons respectueusement aux Etats membres qui siègent au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement d'intensifier leurs efforts pour parvenir à des décisions sur le désarmement général et complet, qui réduira les possibilités d'agression armée au minimum le plus absolu. En deuxième lieu, le bruit court dans les coulisses que le nouvel esprit d'entente qui se fait jour actuellement parmi les puissances nucléaires ne représente pas une tendance réelle vers la paix mais plutôt un nouvel alignement des puissances militaires qui font partie de l'Organisation des Nations Unies, dont le but est d'abattre une puissance extérieure.

9. Lorsque nous songeons que depuis tant d'années les experts d'un grand nombre de nations s'emploient à éliminer la menace de la guerre par le désarmement général et lorsque nous évoquons les événements survenus dans le monde au cours de cette période, nous ferions bien de ne pas oublier tout ce qui reste encore à faire. Certaines des nations qui accèdent actuellement à l'indépendance ainsi que les peuples de pays qui ne sont pas encore libres ont leur part de troubles et de conflits, ce qui nous amène à comprendre qu'il faut beaucoup de patience et des efforts persistants pour que les peuples puissent atteindre les objectifs élevés auxquels ils aspirent.

10. Cependant, si quelqu'un s'avisait de soutenir que les difficultés auxquelles les pays moins développés se trouvent aux prises prouvent que les peuples de ces pays ne sont pas prêts à s'administrer eux-mêmes, il suffira, pour reléguer cette affirmation gratuite à la place qu'elle mérite, de rappeler quelles sont les puissances qui ont semé les ravages, le chaos, la brutalité et la destruction pendant deux guerres mondiales et d'innombrables expéditions coloniales.

11. Mais ce n'est pas le moment de nous accuser mutuellement. L'heure est venue, pour chaque pays, d'être prêt aux sacrifices, de payer le prix le plus élevé possible pour parvenir à la paix mondiale,

que ce soit en prestige, en souveraineté ou en toute autre chose qui s'avérerait nécessaire. A cette fin, mon gouvernement est disposé à accepter la mise en œuvre d'une résolution sur la dénucléarisation de l'Afrique au moyen de la création d'une autorité de contrôle telle que l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui se verrait confier cette tâche. Pour la même raison, nous appuierons les propositions relatives à la dénucléarisation de l'Amérique latine.

12. Nous comprenons, certes, que le désarmement pose des problèmes beaucoup plus complexes et plus graves pour certaines nations que pour d'autres. Il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à des dispositifs et à des arrangements spéciaux pour répondre à des situations particulières et nous pensons que dans certaines régions, par exemple au Vietnam et en Corée, le désarmement associé à une neutralisation garantie pourrait atténuer les problèmes dont on n'a pas pu venir à bout jusqu'à présent.

13. Il est une autre raison importante pour laquelle ma délégation accueille favorablement le traité relatif à l'interdiction partielle des essais nucléaires. Nous espérons que l'état d'esprit grâce auquel cet accord a pu entrer en vigueur continuera à se manifester et permettra la conclusion d'autres traités interdisant tous les essais nucléaires ainsi que la fabrication d'armes nucléaires. Cela aura pour conséquence, nous l'espérons, de libérer les énergies et les ressources financières et humaines qui pourront être consacrées à des fins pacifiques afin de donner plus de bien-être à l'humanité sur la planète. Nous admettons tous en effet qu'un fossé sépare les pays développés et les pays en voie de développement. Chacun reconnaît que ce fossé va s'élargissant et qu'il faut faire quelque chose pour renverser cette tendance. Mon pays considère qu'à cet égard les pays développés comme les pays en voie de développement ont tous deux des rôles bien déterminés à jouer. L'initiative doit venir de l'une et de l'autre de ces catégories de pays.

14. Les pays développés devront créer les conditions qui permettront de rétrécir ce fossé. Dans leurs relations avec leurs partenaires moins développés, ils devront veiller à faire preuve de justice et d'équité. De plus, du fait même qu'ils sont développés, ils ont un devoir envers les pays en voie de développement.

15. Il y a très peu de pays développés qui puissent dire en toute honnêteté qu'ils sont parvenus à ce stade sans l'aide du monde en voie de développement — Afrique, Asie, Amérique latine —, que ce soit par le commerce des esclaves, l'exploitation coloniale ou le néo-colonialisme. Ainsi que l'a relevé le représentant de l'URSS lorsqu'il a cité les paroles de l'éminent chef du parti travailliste britannique, M. Harold Wilson [1208ème séance], toutes les dépenses que les puissances occidentales ont consacrées à l'"assistance" au cours des 10 dernières années ont été plus que compensées par la réduction des recettes d'exportation des pays sous-développés due à la chute des prix des produits primaires. Ce n'est là qu'un des arguments à l'appui de ma thèse selon laquelle la plupart des pays développés dans lesquels le développement est synonyme d'une

industrialisation très poussée doivent leur situation aux pays en voie de développement. Ces pays ont notamment une dette envers l'Afrique et aussi envers l'Asie et l'Amérique latine.

16. Permettez-moi de formuler quelques suggestions qui, je l'espère, aideront les pays développés dans les efforts qu'ils entreprennent pour améliorer le sort des pays en voie de développement. Tout d'abord, les pratiques du mercantilisme doivent cesser; ensuite, nous avons besoin de capitaux pour notre développement. Mais très souvent les bailleurs de fonds disent: "Je vous fais un prêt; mais vous ne devrez pas seulement le rembourser avec les intérêts, vous devez également l'utiliser pour acheter mes produits." Parfois les bailleurs de fonds vont jusqu'à dire: "Nous voulons que vous votiez avec nous aux Nations Unies." C'est là ce que l'on entend par néo-colonialisme.

17. Le danger du néo-colonialisme existe aussi lorsqu'on compte entièrement sur les investissements privés pour fournir les capitaux nécessaires au développement. Parce qu'ils recherchent des bénéfices suffisamment élevés et craignent la possibilité d'expropriations ou de nationalisations, les investisseurs privés ne constituent pas une source sûre de capitaux destinés au développement. Les accords de gouvernement à gouvernement concernant les capitaux sont plus respectables, plus sûrs et plus à l'abri des incertitudes qui vont de pair avec le capital privé.

18. On ne doit pas conclure de ce que je viens de dire que les nations pauvres comptent exclusivement sur les subventions accordées par les nations riches. Loin de là, les nations pauvres s'emploient sans relâche, de leur propre initiative, à améliorer leurs méthodes d'agriculture et à relever leur productivité agricole. Par la spécialisation, par l'amélioration des méthodes d'élevage et de commercialisation les nations en voie de développement s'efforcent de produire davantage de matières premières et de produits semi-finis en diminuant les prix de revient. Mais le plus grand danger qui menace les pays de production primaire est l'instabilité des prix de leurs produits. Etant donné que les prix baissent et que les frais de production demeurent constants, nos économies agricoles se trouvent constamment menacées, sans parler du danger de surproduction, d'accumulation d'excédents et des rabais consentis à cause de cela. Les pays industriels doivent être prêts à payer davantage pour les matières premières qu'ils achètent et à réduire leurs marges de bénéfices sur les produits manufacturés. En agissant ainsi ils aideraient à la longue à stabiliser les prix des produits primaires ou tout au moins à les établir à un niveau au-dessous desquels on ne pourrait descendre. A cet égard, nous nous sommes félicités de la récente Conférence des Nations Unies sur le café qui a abouti à un accord international sur le café entre pays producteurs et pays consommateurs. Cependant, nous estimons que la Conférence de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se réuniront l'an prochain devront se préoccuper tout spécialement de ces problèmes, qui sont propres aux pays

en voie de développement et qui tendent à retarder leur entrée parmi les pays industrialisés.

19. Eu égard à l'importance des problèmes de la paix mondiale et du désarmement et des mesures visant à assurer le bien-être social et économique de tous les peuples, on comprendra aisément les sentiments qu'inspire à ma délégation la composition inéquitable que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont à l'heure actuelle. Cet état de choses déplorable a été examiné à la Conférence au sommet des pays indépendants africains, qui s'est tenue à Addis-Abéba, Ethiopie, du 22 au 25 mai 1963. Parmi les résolutions adoptées à la Conférence, on note la résolution suivante consacrée à cette représentation inéquitable:

"La Conférence...

"Convaincue que l'Organisation des Nations Unies est un instrument important du maintien de la paix et de la sécurité entre les nations et de la promotion du progrès économique et social de tous les peuples;

"Réitérant son désir de renforcer l'Organisation des Nations Unies et de lui apporter son appui;

"Notant avec regret que l'Afrique, en tant que région, n'est pas équitablement représentée dans les principaux organes des Nations Unies...

"1. Réaffirme son ferme attachement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies, dont elle accepte toutes les obligations, et notamment les obligations financières;

"2. Demande avec insistance que l'Afrique, en tant que région géographique, soit équitablement représentée dans les principaux organes des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et dans les institutions spécialisées;..."

20. Ma délégation a déjà eu l'occasion d'exprimer très nettement ses vues au sujet de la représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité lors de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>2/</sup>. Nous avons déclaré alors que les Etats africains avaient d'excellentes raisons de ne pas être spécialement satisfaits du Conseil de sécurité, à la fois en ce qui concerne sa composition actuelle et les modalités régissant cette composition. Le fait qu'il n'existe aujourd'hui aucune disposition permettant aux 32 Etats Membres africains de participer de leur plein droit aux délibérations du Conseil de sécurité est un témoignage éloquent du déséquilibre injustifié qui caractérise la composition du Conseil et du grave préjudice que les grandes puissances entendaient porter au continent africain lorsqu'elles ont omis de prévoir que l'Afrique serait représentée un jour en tant que telle au Conseil de sécurité. Un monde entièrement nouveau est né depuis l'Accord de Londres de 1946. L'Afrique a le droit d'exiger la place qui lui revient dans le nouvel ordre des choses. Nous formulons cette revendication aujourd'hui.

<sup>2/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session extraordinaire, Cinquième Commission, 1001ème séance.

21. Nous lançons tout particulièrement un appel aux puissances occidentales et à l'Union soviétique pour qu'elles nous aident à effacer cette injustice. Un grand nombre d'habitants des pays africains se souviennent avec reconnaissance des pays qui nous ont vigoureusement soutenus au cours des années précédentes dans notre lutte pour l'indépendance nationale. Maintenant que notre combat a été couronné de succès, nous comptons — et il nous semblerait étrange de ne pas le recevoir — sur le même appui bienveillant pour obtenir une représentation proportionnelle et équitable.

22. De l'avis de mon gouvernement, l'Assemblée aurait manqué à son devoir si, à la fin de nos travaux, nous ne réussissions pas à réparer cette grave injustice perpétrée de propos délibéré à l'Organisation contre le continent africain au cours des 18 dernières années. Ma délégation croit déceler une attitude particulière chez certaines puissances. En public elles semblent admettre en principe que notre représentation au Conseil de sécurité devrait être accrue, mais à l'Assemblée générale elles ne sont pas disposées à accepter cette augmentation ni à permettre non plus que nous bénéficions au Conseil de sécurité d'une représentation proportionnelle, qui serait conforme à la fois au nombre des Etats africains siégeant à l'Organisation et aux millions d'êtres humains que nous représentons.

23. Ma délégation ne croit pas qu'il faille procéder à une révision générale de la Charte pour réparer le tort subi par le continent africain durant toute l'existence de l'Organisation. Nous pouvons, au cours de la session actuelle, amender la Charte de manière que les continents d'Afrique et d'Asie se voient attribuer, au Conseil de sécurité, les sièges permanents et non permanents qui leur reviennent de droit et que la composition du Conseil économique et social soit également élargie en conséquence.

24. Deux méthodes ont été envisagées à cet effet. D'une part on a avancé le principe de la redistribution et d'autre part on a suggéré la thèse plus équitable de l'augmentation des sièges. Ma délégation préfère le principe de l'augmentation numérique, en grande partie pour les raisons que j'ai déjà signalées, mais aussi parce que l'Afrique, en tant que continent et parce qu'à l'Organisation elle compte à elle seule le nombre le plus élevé de Membres appartenant à une seule région, a le droit de bénéficier à ce titre d'une représentation appropriée dans tous les importants conseils et organismes des Nations Unies. Le principe de l'augmentation des sièges met indiscutablement en relief le but de cette augmentation. Le monde entier doit savoir pourquoi nous élargissons la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. En outre, ce principe est conforme à l'esprit dont s'inspire la décision historique prise en mai dernier à Addis-Abéba, qui a marqué la naissance de l'Organisation de l'unité africaine.

25. Le principe de la redistribution, en revanche, présuppose une réduction dans la représentation, en fait le remplacement de la représentation de certaines régions du monde par l'octroi de deux sièges à l'Afrique. Mais nous rejetons cette thèse parce que nous ne pensons pas que l'Afrique doive obtenir

la reconnaissance de ses droits légitimes au prix d'une injustice commise envers d'autres régions du monde, si ce n'est dans le cas particulier où ces autres régions seraient en réalité représentées à l'excès dans les conseils. Donc, si pour une raison ou pour une autre le principe de la redistribution est retenu, ma délégation appuiera la position adoptée par mon collègue M. Wachuku, ministre des affaires étrangères de la Nigéria [1221<sup>ème</sup> séance].

26. Ma délégation estime comme par le passé que le Conseil de sécurité lui-même pourra voir sa composition élargie par l'adjonction de trois sièges non permanents réservés à l'Afrique, sans que l'équilibre régional soit indûment compromis; en fait l'équilibre serait amélioré. On ne saurait soutenir par ailleurs que l'élargissement de la composition du Conseil alourdirait le fonctionnement de ce dernier.

27. Un autre argument a été avancé contre l'élargissement de la composition: à savoir qu'aucun amendement de la Charte ne saurait être prévu sans que soit prévu en même temps le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine. Encore que nous soyons très favorables au rétablissement des droits légitimes du peuple chinois, je me permets de dire qu'il s'agit là d'un argument distinct. Les deux situations existent et existent en fait séparément. Il n'y a pas nécessairement corrélation entre elles. La question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine figure à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis de nombreuses années, bien avant qu'aucun Etat Membre ait songé à soulever la question des droits légitimes de l'Afrique à être représentée au Conseil de sécurité. Ma délégation ne voit aucune raison valable pour lier ces deux points, qui sont distincts et indépendants. Ce que nous demandons ici aujourd'hui c'est la représentation légitime de l'Afrique au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Dans l'autre question, certains soutiendront que la République populaire de Chine représente le gouvernement réel de la Chine qui, par voie de dévolution, a acquis les droits, les privilèges et les devoirs du Gouvernement chinois. Nous ne contestons pas cet argument. En fait nous l'appuyons. Mon propre gouvernement comme ma délégation ont maintenu cette attitude chaque fois que la question a été soulevée. L'existence de la République populaire de Chine est un fait qu'aucun formalisme juridique ni aucun argument idéologique ne saurait supprimer. Tôt ou tard, toutes les autruches devront sortir leur tête du sable et admettre l'existence de quelque 650 millions de Chinois, qui occupent une immense portion du globe sur laquelle le gouvernement actuel exerce un pouvoir effectif depuis plus de 10 ans. Le gouvernement de mon pays a reconnu ce fait et il entretient des relations commerciales, diplomatiques et culturelles avec le gouvernement et le peuple de la République populaire de Chine.

28. Mais cette question, je le répète, n'est pas directement liée à la représentation de l'Afrique et de l'Asie aux conseils. Nous demandons que la Charte soit amendée à la suite d'une résolution adoptée à la majorité requise, telle qu'elle est prévue dans

la Charte même pour que l'on puisse élargir la composition du Conseil de sécurité par l'attribution de trois sièges respectivement à l'Afrique et à l'Asie.

29. A la présente session de l'Assemblée générale, des forces puissantes s'unissent pour donner l'assaut final à deux des principales causes de tension internationale. La condamnation universelle du colonialisme et de l'apartheid s'est traduite de façon tangible par l'action du Comité spécial des Vingt-Quatre<sup>3/</sup> et du Comité spécial sur l'apartheid<sup>4/</sup> ainsi que d'autres comités connexes, par l'action sans défaillance des Etats indépendants d'Afrique réunis à Addis-Abéba et par la création de l'Organisation de l'unité africaine; elle s'est traduite aussi par l'action des représentants des nations qui ont adopté une attitude sans ambiguïté sur ces problèmes fondamentaux qui intéressent la liberté de l'homme et la paix du monde. La délégation du Tanganyika fait confiance à ce grand rassemblement de forces auquel elle demeure fidèlement associée, qui devient chaque jour plus puissant et qui éliminera bientôt les derniers vestiges du colonialisme et de l'apartheid et les extirpera à tout jamais de la communauté des nations.

30. Après bien des décennies où l'Afrique a fait l'amère expérience de l'oppression coloniale et raciste, elle a repris conscience d'elle-même et s'est exprimée clairement sur ces problèmes à la Conférence au sommet des pays indépendants africains, qui s'est tenue à Addis-Abéba en mai 1963. Cette reprise de conscience a été admirablement exprimée par Sa Majesté impériale Haïlé Sélassié lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale vendredi dernier, le 4 octobre 1963 [1281ème séance]. A Addis-Abéba, Sa Majesté impériale a prononcé des paroles non moins éloquents lorsqu'elle a déclaré à la Conférence:

"L'Afrique est revenue à la vie en tant que continent libre, et les Africains sont revenus à la vie en tant qu'hommes libres.

"Le sang qui a été versé et les souffrances endurées parlent aujourd'hui en faveur de la liberté et de l'unité de l'Afrique. La mémoire des hommes qui ont refusé d'accepter le jugement passé à leur endroit par les colonisateurs, qui sont demeurés résolument attachés, dans les heures les plus sombres, à la vision d'une Afrique libérée de toute domination politique, économique et spirituelle, sera honorée chaque fois que des Africains se réuniront."

31. Les pays de l'Est africain examinent actuellement l'éventualité de la création d'une Fédération de l'Est africain qui, si elle est réalisée, marquera une fois de plus dans la pratique que les pays africains se dirigent vers l'unité africaine totale.

32. Une commission de neuf membres a été constituée à Addis-Abéba pour coordonner le mouvement de libération dans la totalité du continent. Le Tanga-

nyika a l'honneur de faire partie de cette commission, dont le Siège est actuellement à Dar es-Salam. Que nul ne se méprenne sur notre détermination à supprimer rapidement et définitivement le colonialisme et ce mal horrible qui l'accompagne, la discrimination raciale ou apartheid, non seulement en Afrique mais dans le monde entier. Il serait très souhaitable que ces maux aient disparu lorsque l'Organisation fêtera son vingtième anniversaire, ainsi que l'a proposé M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, à la 1208ème séance.

33. Ma délégation félicite le Gouvernement des Etats-Unis des efforts qu'il est en train d'accomplir pour mettre un terme à la discrimination raciale. Le peuple d'Afrique juge l'attachement du peuple américain à la démocratie par la façon dont il répond à ces efforts.

34. Le Comité spécial sur l'apartheid, créé par l'Assemblée générale en application de la résolution 1761 (XVII) et présidé avec tant de compétence par notre ami et frère l'ambassadeur Diallo Telli de Guinée, a mis au point un programme cohérent pour l'abolition de l'apartheid. Ma délégation rend un hommage particulier à l'œuvre de ce comité et recommandera l'adoption de ses recommandations.

35. Je tiens également, au nom de ma délégation, à exprimer notre grande admiration aux pays et peuples scandinaves pour les mesures courageuses qu'ils viennent de prendre contre l'apartheid en Afrique du Sud. Les déclarations des ministres des affaires étrangères des pays scandinaves sont dignes d'éloges en raison des services qu'ils rendent non seulement aux Africains mais à tout le genre humain. J'espère sincèrement que ces mesures courageuses contre l'apartheid inciteront les associés de l'Afrique du Sud à se retirer de cette alliance impie.

36. L'Afrique libre, qui représente maintenant les deux tiers du continent, ne restera pas insensible aux actes perfides de certains Etats et intérêts qui se font les complices du Gouvernement de l'Afrique du Sud dans l'exécution de ce crime contre l'humanité. M. Verwoerd et M. Salazar ne parlent pas davantage au nom du christianisme ou de la civilisation qu'Hitler ne parlait au nom du socialisme. Les leçons de l'histoire sont là pour que tous nous en tenions compte. Les Nations Unies ne peuvent se permettre d'ignorer cet avertissement que constitue l'apartheid en Afrique du Sud sur la menace du colonialisme et du racisme.

37. D'aucuns avancent des arguments contre l'expulsion de l'Afrique du Sud de l'Organisation mondiale. Sans vouloir engager pour l'instant de discussion détaillée de ce problème, ma délégation tient à rappeler avec force que l'Organisation a été créée en vue de buts nobles et d'aspirations claires et sans ambiguïté. Le préambule de la Charte énonce nettement que nous sommes résolus

"à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites".

<sup>3/</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

<sup>4/</sup> Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine.

Il n'y aurait pas d'hypocrisie et de sottise plus grandes que de garder au sein de notre organisation un Etat qui est résolu à miner ces nobles principes.

38. La République de l'Afrique du Sud n'a cessé de faire fi de la conscience mondiale et a bravé les décisions de l'Organisation concernant l'apartheid. Il est illogique et odieux de prétendre que l'Afrique du Sud devrait rester Membre de l'ONU indéfiniment en dépit de ses menées perverses, qui visent à détruire de l'intérieur l'Organisation elle-même et les principes de la Charte. Les défenseurs de l'Afrique du Sud fondent leur argumentation sur un principe d'universalité étroit. Ils oublient que l'universalité à défendre est celle contenue dans la Charte et les principes de l'ONU.

39. Rien ne limite le rôle que l'Organisation des Nations Unies se doit de remplir pour donner la liberté à l'homme. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme contiennent l'expression des idéaux les plus nobles de l'humanité. Le peuple tanganyikais se rend parfaitement compte des avantages qu'il a retirés dans sa lutte de libération du fait que le Tanganyika était un territoire sous tutelle des Nations Unies.

40. La Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1514 (XV) a renforcé le rôle des Nations Unies dans la liquidation du colonialisme.

41. Le Tanganyika a été très honoré d'être membre du Comité spécial des Dix-Sept, créé en vertu de la résolution 1654 (XVI), puis du Comité spécial des Vingt-Quatre, créé en vertu de la résolution 1810 (XVII), chargés de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Tanganyika a été très heureux de recevoir le Comité l'année dernière lors de sa tournée en Afrique. C'est avec enthousiasme que la délégation du Tanganyika a participé aux fructueux travaux du Comité. En deux ans, le Comité a pu réunir une documentation qui condamne irréfutablement le système colonial. Il a adopté plusieurs résolutions et recommandations sur beaucoup de territoires où se trouvent les derniers vestiges du colonialisme. L'appel des victimes de la dictature militaire et colonialiste portugaise en Angola, au Mozambique et dans la Guinée dite portugaise a été présenté noir sur blanc à l'attention des représentants pour qu'ils puissent obtenir l'appui de leurs Etats respectifs à la cause de la liberté de l'homme.

42. Le Conseil de sécurité a déjà été sollicité d'intervenir contre la menace réelle à la paix et à la sécurité que représentent les convulsions du colonialisme dans les territoires portugais et en Rhodésie du Sud, où est établi un régime tyrannique de colons européens à qui le Royaume-Uni prodigue les armes, faisant fi ainsi des avertissements de l'Afrique libre; et rappelons-nous que ce pays a opposé son veto au Conseil de sécurité lorsque les Etats africains lui ont récemment demandé d'intervenir dans la situation explosive qui existe en Rhodésie du Sud.

43. Je voudrais sur ce point me reporter à la déclaration faite à cette tribune par le représentant du Royaume-Uni [1222<sup>e</sup>me séance], qui a indiqué

que son gouvernement a l'intention de constituer des sociétés où les majorités auront le pouvoir. Je saisis cette occasion pour inviter le Gouvernement de Sa Majesté à confirmer que ce principe de gouvernement majoritaire s'appliquera aussi à la Rhodésie du Sud.

44. L'actuel Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui a inventé la doctrine diabolique de l'apartheid, a étendu cette doctrine odieuse au territoire international du Sud-Ouest africain; de ce fait les habitants de ce territoire, comme ceux de l'Afrique du Sud, ne sont rien d'autre que des prisonniers ou des esclaves dans leur propre pays, et cela en 1963. Ce gouvernement montre aussi qu'il a des visées sur les territoires de la Haute Commission britannique, le Bassoutoland, le Betchouanaland et le Souaziland. En tant que protecteur nominal, le Royaume-Uni est au premier chef responsable de la sécurité de ces territoires jusqu'à ce qu'ils accèdent à l'indépendance; mais si ce pays ne pouvait ou ne voulait pas s'acquitter de cette responsabilité, les Nations Unies devraient réaffirmer et sauvegarder le droit à l'indépendance des peuples de ces territoires de la Commission, si besoin est, par une présence de fait. Nombre de nos frères de ces poches où subsiste le régime colonial des colons européens continuent à venir à Dar es-Salam, qui leur est un havre de paix, et dans d'autres Etats africains indépendants où ils cherchent un refuge ou viennent solliciter une fois de plus un appui dans leur lutte.

45. Le gouvernement et le peuple du Tanganyika se réjouissent de voir que leurs frères et voisins du Kenya, de Zanzibar et du Nyassaland sont au seuil de l'indépendance. Ma délégation espère en fait que certains de ces pays seront admis à l'Organisation des Nations Unies au cours de cette session. En Rhodésie du Sud également, les peuples africains se sont organisés et sont décidés à obtenir l'indépendance après la dissolution de la pernicieuse Fédération colonialiste européenne de la Rhodésie et du Nyassaland. Le Tanganyika continuera à faire tout son possible pour prêter aide et secours à ces frères et aux autres combattants de la liberté jusqu'à ce qu'ils soient libres.

46. Nous savons que ces problèmes recevront l'attention la plus sérieuse des représentants ici assemblés. La délégation du Tanganyika pour sa part poursuivra ses efforts pour contribuer à la réalisation des nobles objectifs que s'est fixés l'humanité dans la Charte des Nations Unies.

47. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Les Nations Unies ne disposent pas d'un instrument qui permette de mesurer le degré d'influence des événements internationaux sur le cœur et l'esprit des hommes. Nous pouvons toutefois dire, sans risque d'erreur, que les modifications de la situation internationale, que ce soit dans le sens d'une aggravation ou d'une détente, suscitent dans les peuples une réaction correspondante et un vif écho. Les peuples qui participent directement au grand mouvement et à la lutte pour la paix condamnent avec indignation toutes les menées visant à faire empirer les relations entre Etats et se réjouissent quand l'horizon international s'éclaircit.

48. Le traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans les trois milieux a été accueilli avec un soupir de soulagement malgré les tentatives isolées faites pour en minimiser la portée par les porte-voix de sceptiques irrités et poussés par des raisons purement négatives. En effet, les travailleurs qui créent les richesses matérielles et spirituelles ont toujours rejeté la politique d'holocauste atomique de ceux pour qui la voie menant au cimetière universel constitue la valeur suprême et qui, tout en se camouflant derrière des serments de fidélité à la paix, font de ces serments des formules sonores et vides.

49. Il se peut que l'influence du traité de Moscou sur les relations internationales soit limitée et qu'il ne puisse pas, en lui-même, être une garantie contre la guerre; toutefois, c'est un pas qui, en nous éloignant des blockhaus de la "guerre froide", accroît la compréhension mutuelle et facilite la conclusion d'autres accords plus substantiels. A condition que tous les pays le respectent, ce traité freinera dans une certaine mesure l'accélération de la course aux armements.

50. Comme l'a déclaré plus d'une fois le chef du Gouvernement soviétique, N. S. Khrouchtchev, l'Union soviétique est prête à prendre de nouvelles mesures propres à réduire la tension internationale. De leur côté, et le président des Etats-Unis, M. Kennedy, l'a dit à cette tribune, les Etats-Unis semblent également désireux d'aller de l'avant vers la conclusion de nouveaux accords [A/PV.1209, 1209ème séance].

51. S'il en est ainsi, et si les mesures pratiques destinées à écarter le danger d'une guerre mondiale correspondent à ces propos et à ces désirs, cette session de l'Assemblée générale devra mettre à profit la situation favorable ainsi créée et faire avancer la solution des problèmes concernant la paix et la sécurité internationales. Or, l'Assemblée générale parle aujourd'hui au nom de tous les continents et cela par la voix de tous les continents. Plus de 100 Etats y sont représentés et ils peuvent tous, qu'ils soient grands ou petits, développés ou en voie de développement, contribuer à la solution des problèmes urgents.

52. La délégation ukrainienne tient à exprimer, au nom du gouvernement et du peuple ukrainiens, sa profonde satisfaction de la conclusion du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Nous tablons sur le fait que le Traité a résolu, pour l'essentiel, le problème de la cessation des essais nucléaires et c'est précisément ce que l'Ukraine, de concert avec d'autres Etats, n'a cessé de rechercher dans l'arène internationale.

53. La conclusion d'un accord dans un domaine aussi sensible que celui des armes nucléaires renforce la valeur donnée à la méthode de négociations dans la solution des problèmes litigieux, valeur qui a été mise en doute du fait de la fréquente stérilité des négociations internationales, du fait aussi que certains négociateurs s'amusaient — pour reprendre un ton ukrainien qui dit bien ce qu'il veut dire — à "piler de l'eau dans un mortier" sans songer à parvenir en même temps à quelque accord que ce soit. A cet égard il n'est pas tellement important

que les négociations aient lieu ou non dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, que les participants se rencontrent à Moscou, à Washington ou sur les rives pittoresques du lac de Genève. Ce qui importe avant tout, ce sont les résultats d'une entente qui servent à la cause de la paix et permettent de réduire à l'isolement les forces qui tendent à régler par les armes les problèmes litigieux. Le fait que les négociations sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans les trois milieux aient été menées à bien par les trois puissances nucléaires en dehors du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement ne diminue en rien l'autorité des Nations Unies et ne va pas à l'encontre de leur but, qui est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

54. Au contraire, dans les conditions actuelles, alors qu'il ne s'agit pas de considérations platoniques sur l'opportunité de la paix, mais de la meilleure manière de la garantir et d'éviter la catastrophe nucléaire, le traité de Moscou peut très légitimement être inscrit à l'actif de l'Organisation des Nations Unies. La plupart de ceux ici présents ont participé directement, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à la recherche d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires destiné à limiter les effets nocifs de la radio-activité sur les êtres humains et le monde animal et végétal. Par là même, la guerre invisible de l'atome contre l'homme, due aux essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau a maintenant disparu.

55. Ce n'est pas par hasard que le traité de Moscou polarise l'attention de l'Assemblée générale; il fallait s'y attendre. L'appui énergique et l'approbation que le Traité a reçus à la tribune d'un forum international aussi élevé que l'Organisation des Nations Unies ont modifié, il faut le constater avec satisfaction, le contenu du débat lui-même. L'irritation, l'inimitié, le refus de coopérer pour résoudre des problèmes exigeant impérieusement une solution, ont cédé la place au bon sens et à la conscience de la nécessité de prêter l'oreille aux pulsations de la vie internationale.

56. Quoi qu'il en soit, la dix-huitième session de l'Assemblée générale a commencé ses travaux dans une atmosphère de revirements et d'espoir. La machine qui animait la "guerre froide" a quelque peu ralenti son rythme. Au reste, les gaz d'échappement de cette machine continuent d'empoisonner notre vie politique. Sur cette toile de fond ressort avec une netteté particulière le flux torrentiel de la course aux armements. La course aux armements tient grandement au cœur et à la bourse de certains milieux qui, s'abritant derrière des considérations de sécurité nationale, insistent sur les armes de destruction massive. Les adversaires de la coexistence pacifique font en outre semblant d'être épris de paix et il faut bien en tenir compte lorsqu'on évalue la situation internationale telle qu'elle se présente actuellement. C'est pourquoi la lutte pour la détente des peuples épris de paix ne signifie aucunement qu'ils relâchent leur vigilance quant aux menées des partisans d'une politique militariste de catastrophes.

57. Le Gouvernement ukrainien est convaincu que le seul désarmement général et complet constitue la condition principale et déterminante de la paix et la garantie de la paix. La voie vers une paix stable repose sur le désarmement et non pas sur une augmentation de l'arsenal des armes nucléaires. Le problème du désarmement ou plutôt sa solution exige donc impérieusement que non seulement nous prouvions notre attachement sans réserve à l'idée du désarmement général et complet mais que nous reconnaissons la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pratiques pour y parvenir.

58. Pour faire progresser les négociations sur le désarmement, la délégation de l'Union soviétique a proposé de réunir, pendant le premier trimestre ou le premier semestre de 1964, une conférence des Etats représentés au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, avec la participation de dirigeants au sommet [1208ème séance, par. 130-131]. Nous nous déclarons en faveur de la convocation d'une telle conférence.

59. Les nouvelles propositions de l'Union soviétique relatives à ce que l'on a appelé le "parapluie nucléaire" [ibid., par. 133 à 138] contribueront elles aussi au succès des entretiens sur le désarmement.

60. Notre délégation croit comprendre que, d'après ces propositions, un nombre limité de fusées intercontinentales, fusées anti-fusées et fusées de défense antiaériennes, resteront, au cours du processus de désarmement, à la disposition de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur leur propre territoire, non seulement jusqu'à la fin de la deuxième étape du désarmement, comme il était prévu précédemment, mais jusqu'à la fin de la troisième étape, c'est-à-dire pratiquement jusqu'à la fin du processus entier du désarmement général et complet. Dans sa déclaration du 1er octobre de cette année, lord Home a qualifié cette proposition de constructive [1222ème séance]. Le représentant du Royaume-Uni a reconnu qu'elle écartait l'une des objections des puissances occidentales à l'égard des premières propositions de l'Union soviétique relatives au "parapluie nucléaire".

61. L'Assemblée générale espère que les autres puissances ne tarderont pas à manifester leur désir d'écartier les obstacles sur la route du désarmement général et complet. L'élimination de ces obstacles devrait peut-être commencer par l'adoption de mesures telles que la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats membres du Traité de Varsovie et ceux de l'OTAN, l'adoption de mesures propres à empêcher les attaques par surprise, la réduction des forces armées étrangères stationnées sur le territoire des deux Etats allemands, la réduction des budgets militaires et la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde.

62. Les informations concernant de fructueux entretiens entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni sur l'interdiction de mettre sur orbite des engins porteurs d'armes nucléaires sont très réconfortantes. Si un tel accord est conclu, sous une forme ou sous une autre, il aura, sans aucun doute, une influence positive sur la coopération internationale dans la conquête de l'espace extra-atmosphérique et créera des conditions favorables à

la conclusion de divers accords dans ce domaine dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. L'Union soviétique a prouvé plus d'une fois que, pour atteindre le noble but du raffermissement de la paix, elle était disposée à faire, non pas en paroles mais en réalité, tout ce qui dépend d'elle pour parvenir à des accords favorables à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

63. Le règlement pacifique de la crise des Caraïbes a montré que l'idée d'un compromis raisonnable dans l'intérêt de la paix était infiniment plus vitale que la course insensée vers l'abîme de la guerre. Malheureusement, les frais bourgeons de confiance qui sont apparus dans le monde après la signature du traité d'interdiction des essais nucléaires n'ont pas encore germé au centre de l'Europe.

64. L'Allemagne continue d'être un foyer de contradictions aiguës entre l'Est et l'Ouest. La politique de l'un des Etats allemands, la République fédérale d'Allemagne, s'inspire — on le sait fort bien — de l'idée de revanche et tend à obtenir la revision des résultats de la seconde guerre mondiale et à modifier les frontières actuelles de l'Allemagne. L'hostilité déchaînée dont elle fait preuve à l'égard de l'Etat socialiste qu'est la République démocratique allemande donne à la politique de la République fédérale d'Allemagne un caractère de provocation.

65. Le gouvernement d'Adenauer a même tenté d'utiliser son adhésion au traité interdisant les essais nucléaires pour faire des déclarations qui ne contribuent pas à un règlement pacifique de la question allemande. Bonn a également entrepris des démarches destinées à entraver un échange de vues sur la conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et ceux membres du Traité de Varsovie. M. Adenauer souhaiterait évidemment que le Traité soit le premier pas, mais en même temps le dernier vers une détente, et il s'efforce, avec son obstination habituelle, d'assurer l'accès de la Bundeswehr aux armes nucléaires du bloc de l'Atlantique Nord.

66. Le gouvernement et le peuple ukrainiens suivent avec la plus grande attention les plans de la Bundeswehr relatifs à son accès aux armes nucléaires. Une seule chose importe à cet égard, c'est que cette arme mortelle puisse être confiée, directement ou indirectement, à un Etat européen qui se prononce ouvertement pour une revision des frontières, à savoir la République fédérale d'Allemagne.

67. Actuellement les armes nucléaires (dont l'interdiction et la destruction totales constituent le pivot du programme soviétique de désarmement général et complet) se trouvent concentrées principalement dans les mains de deux ou trois puissances. On conçoit facilement combien plus difficile deviendrait la conclusion d'un accord sur le désarmement si l'on donnait le coup de pouce pour déclencher le processus fatal de dissémination de ces armes.

68. La politique qui rend possible l'armement nucléaire de l'Allemagne et, en tout cas, sa participation au pool nucléaire des autres membres de l'OTAN est une politique profondément erronée et grosse de menaces pour la cause de la paix. L'Union soviétique, l'Ukraine et les autres pays socialistes

considéreront l'accès de la République fédérale allemande aux armes nucléaires, sous quelque forme que ce soit, comme une menace directe pour les intérêts vitaux de leurs nations, comme une atteinte flagrante à ces intérêts et comme une violation des droits des pays qui ont vaincu l'Allemagne hitlérienne au cours de la seconde guerre mondiale et ils se verront dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

69. Les buts des pays pacifiques en ce qui concerne la question allemande sont clairs et parfaitement définis. Ils souhaitent qu'un point final soit mis à la seconde guerre mondiale, qu'un traité de paix consacre juridiquement le tracé de frontières qui s'est établi en Europe, y compris la frontière entre les deux Etats allemands, ils veulent le retour à la normale à Berlin-Ouest et la liquidation du régime d'occupation dans cette ville. Ils veulent enfin empêcher l'armement nucléaire de la République fédérale d'Allemagne.

70. Le traité de paix avec l'Allemagne est la voie directe vers la paix et la sécurité en Europe. Il faut mettre fin une fois pour toutes aux tentatives des revanchards ouest-allemands pour obtenir la révision des frontières européennes établies après la seconde guerre mondiale.

71. La réalité politique que les puissances occidentales se refusent obstinément à regarder en face, c'est qu'il existe deux Etats allemands et non pas un seul et que chacun de ces Etats, à l'intérieur de ses propres frontières, évolue à son gré. La République démocratique allemande est au premier rang des Etats qui luttent pour consolider la sécurité européenne.

*M. Rossides (Chypre), vice-président, prend la présidence.*

72. Les problèmes dont le Gouvernement soviétique réclame la solution, c'est-à-dire le désarmement général et complet et le règlement pacifique de la question allemande, ne sont pas des problèmes locaux ni des problèmes qui ne concernent que les grandes puissances: non, ce sont des nœuds de contradiction dont les prolongements vont affecter, que nous le voulions ou non, le cœur des hommes dans le monde entier, qu'ils habitent l'Asie, l'Afrique, l'Europe ou l'Amérique.

73. La cause de la paix perdrait beaucoup si l'on adoptait à l'égard de problèmes de ce genre une attitude pour ainsi dire géographique; en d'autres termes, si l'on s'en désintéressait dans la mesure où s'éloigneraient les foyers de tension naissante ou si l'on adoptait à l'égard des problèmes non résolus tel ou tel point de vue particulier européen, africain, asiatique ou autre.

74. Dans un monde indivisible, la responsabilité d'écarter des foyers de tension est également indivisible. C'est ainsi que Cuba, tout en faisant partie de l'Amérique latine, n'en appartient pas moins à un monde qui, du point de vue du maintien et de la consolidation de sa sécurité, est indivisible. Lors de la crise dans la région de la mer des Caraïbes, les Etats-Unis se sont engagés à ne pas attaquer Cuba et à empêcher leurs alliés de le faire.

75. Ces engagements, ainsi que ceux de l'Union soviétique, ont permis de liquider la crise internationale la plus dangereuse survenue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont exprimé l'espoir que la liquidation de cette crise inciterait les Etats situés dans la région des Caraïbes à établir entre eux des relations excluant toute ingérence dans les affaires intérieures de Cuba.

76. Nous constatons cependant que l'on continue d'appliquer à l'égard de Cuba des méthodes, depuis longtemps éliminées, de diktat et de pression susceptibles de mettre très gravement en danger la paix. Ces méthodes, comme l'a déclaré à juste titre le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, "sont dangereuses partout où l'on essaie d'y recourir. Et à présent, il n'est pas superflu de le souligner. Le Gouvernement soviétique le fait dans l'espoir que personne ne cherchera plus à changer le régime d'un autre pays, fût-ce un petit pays, et que tous les Etats observeront strictement le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays" [1208ème séance, par. 118].

77. L'un des principaux résultats de l'évolution du monde contemporain est l'effondrement du système colonial. Sur les ruines des empires coloniaux du monde près de 50 jeunes Etats souverains, nationaux et multinationaux sont en voie de développement. Mais le colonialisme n'est pas encore mort. Bien plus, il s'efforce de conjurer sa disparition définitive. Un exemple frappant en est fourni par les colonies portugaises. Les dirigeants de ce pays s'efforcent par la force barbare, la terreur et les assassinats de maintenir les peuples colonisés sous le joug de l'esclavage de jadis sans remarquer, apparemment, que d'après le calendrier la première moitié du XXème siècle est déjà dépassée. Des vestiges du colonialisme subsistent également dans d'autres territoires africains et ailleurs qu'en Afrique.

78. La lutte pour la liberté et l'indépendance nationales est devenue un flot puissant qui entraîne tous les territoires où règnent encore le colonialisme et l'oppression. Il est impossible de limiter cette lutte à quelque région ou continent que ce soit. Il est impossible de faire plusieurs parts du droit des gens: le droit des noirs, celui des blancs ou celui des jaunes.

79. Nous ne reconnaissons pas l'antithèse raciste, ce symbole du credo des colonialistes. Tous les peuples doivent être libres et égaux en droit. Notre idéal est l'égalité de toutes les races et de toutes les nations sans exception qui règne dans le droit et la pratique en Union soviétique, pays où tous les peuples vivent unis comme les frères d'une même famille.

80. La délégation ukrainienne profite de cette occasion pour appuyer, au nom de son gouvernement, les décisions de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Addis-Abéba, qui visent à faire disparaître au plus vite le colonialisme et à fournir une aide pratique aux peuples qui luttent pour leur indépendance nationale.

81. Le succès de ladite conférence a, une fois de plus, confirmé le puissant effort des peuples africains en vue de réaliser leur unité dans la lutte menée contre le colonialisme pour la libération complète de l'Afrique tout entière. En particulier, nous appuyons entièrement la revendication unanime de la Conférence tendant à faire cesser toute aide aux gouvernements des puissances coloniales qui pourraient l'utiliser pour étouffer le mouvement de libération nationale d'Afrique.

82. Les représentants des puissances occidentales ont récemment prononcé nombre de discours critiquant le vieux colonialisme. Mais ce n'est pas de phrases qu'il s'agit. Pourquoi, dès qu'il est question de mesures concrètes de coercition à l'égard des colonisateurs "classiques", cette ardeur guerrière s'évanouit-elle sur-le-champ?

83. C'est précisément cette politique-là, pratiquée par certains Etats, qui permet au gouvernement raciste de l'Afrique du Sud de poursuivre, contre vent et marée, sa politique inhumaine d'apartheid, qui consiste à persécuter l'immense majorité de la population autochtone de ce pays.

84. Le temps est venu véritablement pour les alliés des puissances coloniales de faire leur choix: ou bien le soutien des Etats africains qui aspirent à l'indépendance et à la liberté nationales, ou bien l'attitude amicale envers les pays qui oppriment les peuples africains. Il ne peut y avoir en l'occurrence de moyen terme.

85. En adoptant comme point de départ la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], l'Assemblée générale doit s'attacher, dès la présente session, à élaborer et entériner des décisions concrètes pour liquider les régimes coloniaux sur les territoires où ils existent encore et contraindre les colonisateurs à s'incliner devant la volonté de la majorité écrasante des peuples du globe.

86. La mise en œuvre de la coopération en vue de la solution des problèmes économiques, sociaux et culturels doit tenir compte du fait qu'il s'agit là d'aspects interdépendants de l'activité de l'Organisation des Nations Unies qui reflètent la réalité objective du monde d'aujourd'hui. Ici surtout, plus la paix sera stable, plus seront brillantes les perspectives d'un travail pacifique des peuples.

87. La délégation ukrainienne note avec satisfaction que l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale fait une large place aux problèmes du développement économique et social. Le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine a donné dès le début son appui aux propositions concernant la convocation d'une conférence internationale sur le commerce et le développement<sup>5/</sup>. La décision de convoquer cette conférence pour l'année prochaine ayant maintenant été adoptée [résolution 1785 (XVII)], nous exprimons l'espoir et la certitude que ses travaux seront couronnés de succès et qu'elle contribuera à normaliser les rela-

tions commerciales entre tous les Etats sur la base des principes de l'égalité et des avantages mutuels, toutes les barrières artificielles et toute discrimination étant supprimées.

88. Nous appuyons l'idée de créer une organisation mondiale du commerce dont l'activité répondra aux intérêts de tous les pays et contribuera au développement du commerce entre tous les Etats, favorisant, par là même, leur développement économique.

89. A l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale figure un point intitulé "Planification en vue du développement économique". Notre délégation est heureuse de souligner qu'au cours de la seizième session de l'Assemblée générale elle a été parmi les délégations qui ont attiré l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur ce problème qui, depuis, a été examiné par le Conseil économique et social, les commissions économiques régionales et par d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

90. Nous voudrions remarquer à ce propos que les recherches relatives à ce problème faites par le Secrétariat devraient contribuer, en prenant avant tout en considération le cas des peuples des pays sous-développés, à un échange d'expérience concernant la planification économique efficace. Nous notons cependant avec regret que ces études ne répondent pas entièrement à l'esprit et à la lettre de la résolution 1708 (XVI), approuvée par l'Assemblée générale.

91. La délégation ukrainienne a pris l'initiative quant à la résolution 1824 (XVII) sur le "rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la formation du personnel national en vue de l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement". Cette résolution, adoptée par la dix-septième session de l'Assemblée générale, attirait l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur un des aspects importants du développement industriel, à savoir la nécessité de former un personnel technique qualifié pour la jeune industrie nationale des pays en voie de développement.

92. Nous sommes heureux de constater aussi que notre sollicitude à l'égard de ce problème si important pour les pays en voie de développement a été accueillie avec compréhension à la dernière session de l'Assemblée générale et a été entérinée dans la résolution précitée. Il reste maintenant à mettre cette résolution en œuvre comme il convient. Nous savons par une note du Secrétariat<sup>6/</sup> que des institutions spécialisées se sont intéressées à ce problème et nous espérons qu'il continuera à retenir l'attention des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies.

93. L'Ukraine, de concert avec plusieurs autres Etats africains et asiatiques, a soumis en son temps à l'examen de l'Organisation des Nations Unies la question de la suppression de l'analphabétisme dans le monde<sup>7/</sup>. Conformément à la décision de la seizième session de l'Assemblée générale [résolution 1677

<sup>5/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément, points 12, 34-37, 39 et 84 de l'ordre du jour, document A/5219.

<sup>6/</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 14, par. 54 et 55.

<sup>7/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Supplément, point 12 de l'ordre du jour, document A/5032, par. 36.

(XVI)], l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a présenté une étude qui peut servir de base à l'élaboration d'une politique concertée de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO concernant la lutte pour l'alphabétisation générale. Cette politique permettrait aux quelque 700 millions d'analphabètes du monde de participer activement à la vie politique et sociale. Bien entendu, nombre d'autres questions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne nous laissent pas indifférents.

94. La réalisation d'une paix durable préoccupe particulièrement les Nations Unies, les gouvernements et les peuples. A notre époque, l'application inflexible des principes de la coexistence pacifique dans les relations entre les Etats constitue la seule politique possible et raisonnable.

95. Comme on l'a fait remarquer au début, le traité d'interdiction des essais nucléaires a renforcé la confiance des peuples dans l'intangibilité des principes de la coexistence pacifique. Personne ne saurait nier maintenant que l'application de ces principes par les pays socialistes et de nombreux autres Etats a été le levier qui a permis plus d'une fois, au cours des 10 dernières années, d'écarter des conflits internationaux qui risquaient de provoquer une guerre mondiale. Les fruits de la paix ne peuvent mûrir que sur le sol de la coexistence pacifique. Nous rejetons l'idée que les ruines radio-actives calcinées sont le sol le plus propice pour construire un monde nouveau.

96. Eliminer la guerre mondiale de la vie en société constitue un processus ardu et complexe. C'est précisément pourquoi le Gouvernement de l'Union soviétique, avec à sa tête Nikita Serguéyevitch Khrouchtchev, à un attachement inébranlable aux principes joint la souplesse dans la solution pratique des différends internationaux et met à l'essai diverses voies et moyens susceptibles de garantir la paix.

97. La délégation ukrainienne tient à donner l'assurance de son sincère désir de participer, dans la mesure de ses forces, à la solution des problèmes inscrits à l'ordre du jour de la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

98. M. COULIBALY (Mali): Je voudrais, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République du Mali et en mon nom personnel, vous adresser mes très sincères félicitations pour la confiance et l'estime que vient de vous témoigner l'Assemblée générale de notre organisation en vous confiant la présidence de sa dix-huitième session. Je suis convaincu que, grâce à vos éminentes qualités personnelles et à votre parfaite connaissance des problèmes auxquels nous devons faire face, vous dirigerez nos débats avec équité et compétence.

99. Il est de règle qu'à l'occasion de chaque session les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation, par la voix de leurs représentants, échan- gent leurs points de vue sur les méthodes et les moyens permettant de réaliser les objectifs fondamentaux de la Charte. Ma délégation pense qu'il est bon de rappeler en cette circonstance ces objectifs qui sont clairement exprimés dans l'Article premier de la Charte et qui peuvent se résumer ainsi:

"1. Maintenir la paix et la sécurité internationales...

"2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;

"3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

100. Le peuple et le gouvernement de la République du Mali sont profondément attachés à la réalisation des objectifs que je viens de citer. Je voudrais donc, en cette occasion, renouveler notre confiance dans les Nations Unies en tant qu'instrument de progrès tendant à favoriser la compréhension et la coopération entre des peuples ayant des philosophies et des régimes sociaux différents mais fondés sur le respect de la dignité humaine et le principe de l'égalité des races.

101. Parlant du problème de la paix, ou plus exactement de ce qu'on appelle la guerre froide, les orateurs qui m'ont précédé ont souligné, à juste titre d'ailleurs, que notre présente session se tient sous de meilleurs auspices. En effet, le Gouvernement de la République du Mali partage l'optimisme général selon lequel la signature, à Moscou, de l'accord sur l'interdiction partielle des essais nucléaires crée des conditions favorables permettant d'aborder d'autres problèmes, tel celui du désarmement, dans une atmosphère propice au dialogue et à la compréhension. Mais notre optimisme demeure cependant limité comme l'accord de Moscou l'est lui-même. Nos craintes et nos inquiétudes persistent parce que les essais nucléaires continuent sous terre. D'autre part, toutes les puissances nucléaires n'ont pas encore adhéré au traité de Moscou. Les risques de futures explosions nucléaires dans l'atmosphère ne sont donc pas définitivement écartés.

102. Pour toutes ces raisons, tout en appréciant le traité de Moscou comme un pas important sur le plan psychologique, le Gouvernement de la République du Mali considère que le problème fondamental du désarmement général et complet reste entier. Les menaces d'une guerre thermonucléaire subsistent. En effet, les puissances nucléaires continuent à fabriquer, à perfectionner et à stocker des armes de destruction massive. Tant que ces armes subsistent, la tentation de s'en servir en cas de conflit, afin de s'assurer la victoire ou même de se préserver, peut l'emporter sur la raison.

103. Le Gouvernement de la République du Mali n'est pas, comme on le sait, une puissance nucléaire et il n'ambitionne pas non plus de l'être militairement. Le Gouvernement du Mali n'a pas non plus sur son territoire de bases militaires étrangères. Cependant, le Gouvernement du Mali a adhéré au traité de Moscou et a salué également avec joie l'installation du télétype rouge entre la Maison Blanche et le Kremlin. Ce faisant, le Gouvernement

du Mali reste convaincu que ces deux événements (traité de Moscou et installation du télétype rouge) constituent des éléments très importants dans la détente entre l'Est et l'Ouest et qu'ils doivent servir de point de départ ou de points d'appui pour réaliser d'autres progrès afin de débarrasser l'humanité de toute menace de guerre nucléaire ou thermo-nucléaire. Le Gouvernement de la République du Mali pense que la survie de l'humanité est une question qui intéresse tous les peuples. En conséquence, tous les gouvernements, que les Etats qu'ils représentent soient ou non Membres de l'Organisation, doivent pouvoir exprimer valablement leurs points de vue sur les problèmes se rapportant à l'interdiction totale de toutes les explosions nucléaires, quel qu'en soit le milieu. De même, tous les gouvernements sont intéressés à la question du désarmement général et complet. Les grandes puissances, qui sont engagées dans la course aux armements et qui maintiennent de ce fait l'humanité toute entière sous la terreur et la menace d'une destruction totale, doivent apprécier leur responsabilité de façon plus objective et tenir compte des aspirations légitimes des peuples à une vie meilleure. Les accusations réciproques et les discours de propagande doivent maintenant faire place à la recherche de solutions réelles conduisant à l'arrêt de tous les essais nucléaires et au désarmement général et complet.

104. Les avantages politiques, mais surtout économiques et sociaux du désarmement général et complet ont été suffisamment développés ici, au cours de cette session et des sessions précédentes. Je ne voudrais donc pas lasser l'Assemblée en les rappelant. Les formules permettant de réaliser le désarmement général et complet ont été dégagées également au cours des nombreuses et patientes séances du Comité des Dix-Huit<sup>8/</sup> à Genève. Des formules pertinentes ont été proposées également par des chefs d'Etat au cours de déclarations faites dans leur capitale ou ailleurs. Le point d'appui demandé par le Président des Etats-Unis d'Amérique dans sa brillante déclaration du 20 septembre 1963 [1209<sup>ème</sup> séance] est également trouvé. C'est le traité de Moscou, signé par plus de 100 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Si donc la volonté de désarmer est sincère et conforme aux déclarations que nous avons entendues, la solution pourrait être considérée comme très proche. En effet, le Comité des Dix-Huit, dans le cadre de la détente actuelle, pourrait, sur la base des différentes formules avancées tant à Genève que dans certaines capitales, préparer des recommandations qui seraient soumises à l'approbation d'une conférence au sommet la plus large possible, avec la participation d'Etats même non Membres de l'Organisation mais désireux d'apporter à la conférence leur contribution.

*M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.*

105. Ainsi, l'espoir que de nombreux Etats ont tenu à exprimer en signant le traité de Moscou aura été un véritable point d'appui pour la solution de problèmes qui hantent l'humanité depuis la dernière guerre mondiale, à savoir la cessation des essais

nucléaires dans tous les milieux et le désarmement général et complet.

106. Dans le cadre de la détente internationale, s'il faut entendre par cette expression la détente entre Etats et non uniquement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, un événement aussi important pour mon pays que le traité de Moscou est intervenu sur le continent africain: c'est la Conférence d'Addis-Abéba. Il y a effectivement quatre mois, le peuple du Mali saluait comme un événement sans précédent dans l'histoire de notre continent la naissance, à Addis-Abéba, de l'Organisation de l'unité africaine. L'Afrique, en effet, divisée par plusieurs siècles de colonisation, remportait en mai dernier une grande victoire sur la diversité des peuples, des langues et des religions qui la caractérisait et décidait "de mettre en commun ses possibilités et ses potentialités pour aller de l'avant, dans le respect des options de chacun". Ainsi, l'Organisation de l'unité africaine inscrit au premier plan de ses préoccupations la libération totale de l'Afrique, la restauration de la dignité de l'homme africain et la promotion d'une étroite coopération économique africaine et internationale.

107. Ce qui donne à l'Organisation de l'unité africaine une portée historique sans précédent, ce n'est pas le fait que des groupes africains, hier encore rivaux, se soient rencontrés et fondus en un seul, ni le climat de détente et de coopération créé en Afrique; l'aspect le plus important et le plus positif de la naissance de l'Organisation de l'unité africaine, c'est la décision unanime des chefs d'Etat africains de tout mettre en œuvre afin de débarrasser le continent africain du colonialisme, fléau dont la liquidation constitue un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Les chefs d'Etat africains, en décidant de mettre en commun tous les moyens dont ils disposent pour libérer les peuples africains encore sous domination étrangère, ont tenu à remplir à la fois un devoir envers eux-mêmes et envers les Nations Unies, dont la Charte stipule l'égalité de droits de tous les peuples et le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes.

108. Nous avons dit et nous réaffirmons que le régime colonial constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il s'inscrit en faux contre les principes fondamentaux de la Charte, à savoir le respect de la dignité humaine et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il constitue également un acte de violence, car la puissance administrante et la minorité étrangère au pouvoir ne maintiennent leur domination sur le peuple opprimé que par l'usage de la force.

109. Les violences perpétrées contre les populations africaines par les tenants du régime colonial en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise ou en Rhodésie du Sud, pour ne citer que ces territoires, ont été décrites des années durant devant notre assemblée et devant le Conseil de sécurité. L'Assemblée a saisi toute l'urgence qu'il y a à liquider le régime colonial et a voté à cette fin la résolution 1514 (XV), contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, puis la résolution 1654 (XVI), créant un

<sup>8/</sup> Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

Comité spécial de décolonisation qui travaille sans désespérer depuis deux ans.

110. Malgré notre révolte et notre indignation, ma délégation ne veut pas maintenant instaurer un débat de fond sur les situations coloniales les plus aiguës et les plus réfractaires qui sont devant nous. Elle se réserve le droit de le faire au moment de la discussion du rapport du Comité sur la décolonisation. Cependant, je voudrais attirer l'attention des puissances coloniales les plus notoires, en particulier le Portugal, sur le fait que les peuples qu'elles oppriment en Afrique ou ailleurs ne sont plus seuls. Ces peuples opprimés sont maintenant assurés de la solidarité effective de 32 Etats indépendants d'Afrique en particulier et, en général, de tous les Etats profondément attachés au respect de la dignité humaine et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Toutes les colonies seront libérées avec ou sans le consentement de la puissance administrante. L'Angola, le Mozambique et la Guinée portugaise ne sont pas et ne seront jamais des provinces d'une métropole européenne attardée et marchant dans le sens contraire de l'histoire. Ces territoires seront des Etats africains indépendants, car la logique et l'histoire le veulent ainsi. La Rhodésie du Sud sera également un Etat africain indépendant dont le destin sera entre les mains des représentants authentiques du peuple sud-rhodésien aujourd'hui opprimé par le gouvernement raciste de M. Field. Il en sera inéluctablement ainsi, car les conditions qui ont permis au Royaume-Uni de céder l'Afrique du Sud et ses 15 millions de Bantous aux Afrikaners sont définitivement révolues. Aujourd'hui, il y a 32 Etats africains indépendants et ils n'admettront pas que la Rhodésie du Sud soit un Etat raciste et policier comme l'Afrique du Sud de M. Verwoerd.

111. Il faut que notre organisation, fidèle à sa Charte, prenne ses responsabilités afin de mettre fin au régime colonial, qui constitue une menace réelle à la paix et à la sécurité internationale. La responsabilité des grandes puissances pour la liquidation du régime colonial est très grande, aussi grande qu'elle l'est en matière de désarmement général ou d'interdiction des essais nucléaires. Les chefs d'Etat africains l'ont reconnu à Addis-Abéba quand ils ont déclaré:

"La Conférence annonce aux alliés des puissances coloniales qu'ils doivent choisir entre leur amitié pour les peuples africains et leur soutien aux puissances qui oppriment ces peuples."

112. Nous comprenons la position de certaines grandes puissances en raison de leurs alliances politico-militaires avec des puissances coloniales. Mais qu'il nous soit permis de leur dire que l'aide, même indirecte, qu'elles apportent au Portugal permet au gouvernement Salazar d'intensifier sa sauvage répression contre les populations africaines en lutte pour recouvrer leur indépendance. Tout le monde sait en effet que, sans les larges facilités qui lui sont accordées dans le cadre de l'OTAN, le Portugal, qui est actuellement l'un des pays les plus arriérés d'Europe, ne serait pas en mesure de poursuivre sa guerre coloniale en Afrique. Les puissances de l'OTAN partagent donc la responsabilité des crimes

commis par le Portugal en Afrique. Aussi nous leur demandons de mettre fin à leur assistance au gouvernement Salazar tant que ce dernier persévérera dans son aberration de considérer des territoires africains comme provinces du Portugal. Nous demandons surtout aux grandes puissances amies du Portugal et membres permanents du Conseil de sécurité de faire comprendre à Salazar que l'histoire est un cimetière d'empires morts et que l'empire colonial portugais ne saurait faire exception.

113. En raison de leurs responsabilités particulières dans le domaine du maintien de la paix, nous invitons ces grandes puissances à être aux côtés des peuples qui luttent pour recouvrer leur droit à la dignité et à l'indépendance, et non pas à se réfugier dans une attitude abstentionniste à l'occasion de la prise des décisions sur les problèmes posés par l'existence du colonialisme. Nous leur demandons d'user de leur amitié et de leur influence pour persuader le Portugal d'entrer immédiatement, directement ou indirectement, en négociations avec les représentants authentiques des mouvements de libération de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée. Cette voie, qui a conduit à la réconciliation dans d'autres circonstances analogues, est la seule voie réaliste qui puisse mettre fin à la guerre qui règne actuellement dans les territoires africains sous administration portugaise. Je suis convaincu que les nationalistes africains, auxquels le gouvernement Salazar a imposé de dures années de haine et de violences, sont prêts à faire la moitié du chemin.

114. Je ne saurais dissocier le colonialisme de cette autre pratique honteuse qu'est l'apartheid, car l'un et l'autre procèdent d'un même concept, basé sur l'inégalité des races. La pratique de l'apartheid, qui constitue la violation la plus arrogante de l'esprit et des dispositions de la Charte, est érigée en système de gouvernement par l'Afrique du Sud, et nous cohabitons dans cette maison avec le représentant de ce gouvernement. Ma délégation se demande par quel anachronisme le représentant d'un gouvernement qui ne reconnaît pas le principe de l'égalité des races et qui, au surplus, viole les principes les plus sacrés de la Charte, à savoir le respect de la dignité humaine, a pu être admis au sein de notre organisation.

115. Le comportement du Gouvernement de l'Afrique du Sud, le défi et les malédictions qu'il lance contre notre organisation sont révoltants. D'ailleurs, peut-on prétendre que la clique de Verwoerd représente le peuple de l'Afrique du Sud? Personne ne peut l'affirmer, car les 15 millions de Bantous qui constituent la majorité écrasante de la population de l'Afrique du Sud n'ont rien de commun avec les Afrikaners qui les oppriment.

116. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud est donc un gouvernement de minorité étrangère à la fois raciste et colonialiste. Le problème de sa représentation doit donc se poser. Les descendants des Boers, qui ont réussi grâce à la complicité du Royaume-Uni à s'emparer du pouvoir dans cette partie de l'Afrique, ont découvert et appliqué sur le continent africain une philosophie dont les noirs sont les victimes. D'après cette philosophie, les blancs constituent une race supérieure qui se donne pour

mission divine de se charger souverainement du destin des noirs bantous, considérés comme étant d'une race inférieure.

117. J'ai dit tout à l'heure que le Gouvernement de l'Afrique du Sud est également colonialiste. En effet, la première victime qu'a choisie le Gouvernement de l'Afrique du Sud est le territoire sous mandat international du Sud-Ouest africain. Dans ce territoire, dont l'administration lui a été confiée par la Société des Nations, le gouvernement de la clique des Malan et des Verwoerd a introduit toute la législation raciste en vigueur en Afrique du Sud. Malgré les résolutions pertinentes des Nations Unies et les mises en garde des Etats africains, le Gouvernement de l'Afrique du Sud considère l'annexion de ce territoire comme un fait accompli. C'est ainsi qu'il s'oppose cyniquement à une présence des Nations Unies dans ce territoire. Le Gouvernement du Mali, qui s'est engagé, de même que les autres gouvernements africains, à appliquer les décisions prises à Addis-Abéba, demande à l'Organisation des Nations Unies de relever le défi du Gouvernement de l'Afrique du Sud et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la présence de l'Organisation dans le Territoire du Sud-Ouest africain, conformément au désir exprimé par les populations du pays. Fort de son impunité, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a poussé l'audace, ces derniers temps, jusqu'à exprimer des prétentions sur les protectorats du Bassoutoland, du Souaziland et du Betchouanaland.

118. Les sentiments des peuples africains sont exacerbés par l'attitude provocatrice des Gouvernements portugais, sud-africain et sud-rhodésien. Les récents débats au Conseil de sécurité ont démontré que la communauté internationale désapprouvait l'attitude de ces gouvernements. Mais ils ont démontré aussi que les grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, appréciaient différemment l'urgence des solutions à apporter aux problèmes de la liquidation du colonialisme et de l'apartheid. Nous leur demandons de chercher à nous comprendre dans l'intérêt de la paix et de l'amitié entre les peuples. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas accepter de compromis au détriment de la liberté et de la dignité de nos frères opprimés. C'est ainsi que le chef du Gouvernement de la République du Mali s'est exprimé sans équivoque à Addis-Abéba quand il a déclaré devant les autres chefs d'Etat africains:

"Il serait bien illusoire, en effet, aux responsables que nous sommes, de vouloir jouer le rôle que nous souhaitons, tant que tout près de nous, quelquefois à nos frontières, nos frères sont réduits à l'esclavage ou ravalés au rang de bêtes par la seule volonté des racistes d'Afrique du Sud et des colonialistes attardés qui n'ont rien compris à l'histoire.

"Nous savons combien cette voie dans laquelle nous nous sommes courageusement engagés est épineuse et semée d'embûches. Mais elle est la seule qui mène à la paix et au bonheur de nos peuples."

119. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler devant le Conseil de sécurité le mois dernier [1065ème séance] au cours de la discussion sur la Rhodésie

du Sud, les peuples africains ont combattu sur tous les fronts pour empêcher le fascisme hitlérien d'asservir l'humanité. Aujourd'hui, les peuples africains lancent un appel aux autres peuples pour qu'ils apportent leur contribution afin de débarrasser l'Afrique des deux fléaux que constituent le colonialisme et l'apartheid. Nous gardons l'espoir que cet appel, lancé à Addis-Abéba par les 32 chefs d'Etats africains indépendants, sera entendu au cours de cette session, car la paix et la sécurité internationales en dépendent.

120. Si les Etats africains sont indignés devant la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud, ils sont également troublés devant la discrimination raciale dont des millions de noirs sont victimes aux Etats-Unis d'Amérique. Le peuple du Mali, fidèle aux dispositions de la Charte et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, exprime sa sympathie aux noirs américains dans leur lutte pour le respect de leur dignité d'homme. Le Gouvernement du Mali appuie également les efforts du président Kennedy dans la lutte courageuse qu'il a entreprise pour rétablir les droits des noirs dans la société américaine.

121. Je voudrais évoquer maintenant d'autres problèmes politiques qui constituent de réelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. Tout récemment, notre attention a été attirée sur le Viet-Nam par la question bouddhique. Nous condamnons toute atteinte à la liberté de conscience, mais nous pensons que ce qui menace réellement la paix dans cette partie du monde, c'est la non-application des Accords de Genève<sup>2/</sup>. Il est donc temps que les gouvernements responsables de l'exécution de ces accords réexaminent leurs responsabilités, afin que la psychose de guerre disparaisse dans cette région et que le peuple puisse se consacrer aux tâches de construction nationale. Je voudrais souligner en passant que la présence de troupes étrangères, tant au Viet-Nam qu'en Corée du Sud, ne facilite pas la solution des problèmes que pose la division des peuples de ces pays.

122. Un autre problème qui constitue une entorse au caractère universel de notre organisation est la question du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes au sein des Nations Unies. Le Gouvernement du Mali est convaincu que l'absence de la République populaire de Chine constitue un sérieux handicap à la solution des grands problèmes internationaux. Ce gouvernement, qui représente 700 millions d'âmes, est le seul gouvernement représentatif du peuple de Chine. Il doit donc occuper le siège qui lui revient de droit au sein de notre organisation et dans toutes les instances internationales. S'opposer au rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes n'est pas une attitude réaliste. Une telle attitude ne milite pas non plus en faveur de la solution pacifique des problèmes qui préoccupent l'humanité.

123. Une autre question qui revient très souvent sur la scène internationale retient également notre

<sup>2/</sup> Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

attention: c'est la question de Cuba qui, au cours de la dix-septième session, a opposé dangereusement les deux plus grandes puissances nucléaires. Le Gouvernement de la République du Mali, profondément attaché au principe de la coexistence pacifique entre Etats dans le respect des options de chacun, est convaincu que le régime intérieur d'un pays relève exclusivement de la souveraineté du peuple de ce pays.

124. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, le Gouvernement du Mali exprime l'espoir que les Gouvernements américain et cubain trouveront une solution pacifique pour harmoniser leurs rapports de voisinage et éviter ainsi la répétition de situations analogues à celle que nous avons connue l'année dernière.

125. Je voudrais maintenant aborder une autre question qui préoccupe toutes les délégations africaines et qui a été évoquée également à la Conférence au sommet tenue à Addis-Abéba: c'est la représentation du continent africain au sein de ' organes principaux des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Au moment de l'élaboration de la Charte et du "Gentleman's Agreement" de Londres (1946), il n'y avait que trois Etats africains; aujourd'hui il y en a 32. Les Etats africains éprouvent un sentiment de frustration car ils ne sont pas représentés au Conseil de sécurité en tant que continent, mais par l'intermédiaire de moyens ou de voies qui ne sont pas en leur honneur. Nous posons donc à l'Organisation la question de la représentation équitable du continent africain dans tous les organes des Nations Unies. Nous pensons que la meilleure manière d'assurer cette représentation est d'amender les Articles pertinents de la Charte. Mais nous savons que l'un des membres permanents du Conseil de sécurité est hostile à toute modification de la Charte en raison du non-rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes de Membre fondateur. Nous demandons donc à tous les Etats Membres d'examiner objectivement le problème de la représentation équitable du continent africain dans les différents organes des Nations Unies, et cela dans l'intérêt même de l'Organisation. Quoi qu'il en soit, les Etats africains se réservent le droit de recourir à tous les moyens que la Charte et les règlements intérieurs de l'Organisation mettent à leur disposition pour faire respecter les droits du continent africain.

126. En tant que pays en voie de développement, la République du Mali attache un intérêt particulier au problème de la coopération internationale dans les domaines du commerce et de l'économie. Un grand déséquilibre existe actuellement entre le niveau de vie des pays industrialisés et celui des pays producteurs de matières premières. La Décennie des Nations Unies pour le développement doit contribuer à combler le fossé qui sépare de plus en plus les pays dits nantis et les pays appelés pauvres. Le Gouvernement du Mali lance un appel aux pays fortement industrialisés afin que les Nations Unies soient effectivement un centre où s'harmonisent les efforts de toutes les nations pour assurer à tous les hommes le bien-être auquel ils peuvent prétendre en raison des progrès de la science et de la technique. Nous sommes en effet convaincus qu'un effort collectif

accru des Etats techniquement avancés permettrait aux institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies de faire face avec plus d'efficacité aux besoins des pays en voie de développement.

127. Le Gouvernement de la République du Mali souhaite également le développement de la coopération bilatérale, mais il est fortement hostile à toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. L'assistance bilatérale doit être un acte de solidarité et non un moyen pour les grandes puissances d'imposer leurs options politiques, économiques et sociales aux pays qu'elles assistent. On a vu très souvent certaines grandes puissances intervenir indirectement, parfois même directement, dans les affaires intérieures des petits pays, soit au moyen de pressions économiques, soit en suscitant des mouvements d'opposition afin de renverser des gouvernements qui ne leur paraissaient pas assez dociles. Ce sont ces ingérences et souvent cette volonté de contrôler l'appareil économique et commercial des jeunes Etats que nous appelons le néo-colonialisme, et c'est cela que nous condamnons.

128. En terminant, je voudrais dire que l'Afrique attend beaucoup de la présente session de l'Organisation des Nations Unies, qui s'ouvre dans une atmosphère propice au dialogue. La détente amorcée entre l'Est et l'Ouest, détente dont on a tant parlé, n'aura de signification pour les peuples africains que dans la mesure où elle contribuera à la solution des problèmes qui les préoccupent, à savoir la liquidation du colonialisme et de l'apartheid, et la lutte contre le sous-développement.

129. Les Etats africains, quant à eux, ont décidé à Addis-Abéba de travailler dans la solidarité et le respect de la personne humaine et de faire de cette dix-huitième session une session dont les décisions renforceront le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

130. M. LECHUGA HEVIA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Je voudrais au début de ce discours remercier les représentants qui m'ont précédé à la tribune et qui ont évoqué en termes précis l'ensemble des éléments qui caractérisent ce que l'on appelle l'affaire de Cuba, signalant le danger que fait courir pour la paix la pression militaire et économique exercée sans relâche sur notre patrie. Je voudrais remercier également tous ceux qui, sans faire allusion à l'atmosphère d'hostilité qui entoure Cuba, qui malgré tout est plus vivante que jamais, ont proclamé son droit à vivre en paix.

131. La délégation cubaine s'associe sans réserve au courant d'opinion qui pousse la majorité de l'Assemblée à envisager la situation internationale actuelle avec un optimisme croissant. Rien ne saurait réjouir davantage le peuple de mon pays, dont la vigilance aujourd'hui ne doit jamais se relâcher, prêt à donner sa vie pour défendre son droit au travail dans une société organisée dans son seul et unique intérêt. De fait, cependant, la situation à laquelle nous devons faire face ne nous permet pas un pareil optimisme. L'atmosphère d'intrigue et de conspiration dans laquelle se trouve plongée, aujourd'hui comme hier, la région des Caraïbes nous fait apparaître les choses sous un tout autre

point de vue, fondé sur des faits réels et des circonstances regrettables qui mettent en cause rien de moins que la défense de notre indépendance et de notre souveraineté. Il ne s'agit pas là d'analyses théoriques ou de visions fantasmagoriques. Cuba, Etat Membre des Nations Unies, est victime — continue d'être victime — d'une politique sournoise d'intervention dans ses affaires intérieures et d'agression soutenue de la part d'un autre Etat Membre, les Etats-Unis d'Amérique, en violation des préceptes fondamentaux de la Charte signée à San Francisco.

132. C'est pourquoi, une fois de plus, nous venons démasquer le mensonge et mettre en relief les contradictions flagrantes qui existent entre l'adhésion verbale aux textes constitutionnels de l'Organisation et les actes qui font fi des principes contenus dans ces textes. Nous ne négligerons pas non plus le devoir qui nous incombe de donner notre avis sur les autres problèmes dont notre assemblée est saisie, car ils nous touchent tous d'une manière ou d'une autre.

133. On peut affirmer en bref que presque tous les problèmes qui préoccupent le monde figurent au nombre des questions inscrites à l'ordre du jour particulièrement chargé de la présente session. Pendant l'examen et la discussion de ces problèmes notre délégation s'emploiera à soutenir les efforts actuellement déployés en vue d'apporter à l'humanité une paix stable et réelle, sans concession aucune à l'exploitation des peuples ou à l'agression, à la misère ou à l'oppression; nous encouragerons toute mesure tendant à ce que les peuples gèrent leurs propres richesses et en soient les bénéficiaires; nous lutterons pour mettre fin à la domination des monopoles étrangers sur les populations sous-développées, pour accélérer le processus historique de la liquidation du colonialisme et pour démasquer le néo-colonialisme et enrayer sa marche. Nos efforts viseront à supprimer les bases militaires en territoire étranger, qui sont des centres de provocation, de subversion et de tension dangereuse pour la paix, à libérer totalement les échanges commerciaux et à bannir toute discrimination raciale.

134. Parmi les questions à l'ordre du jour que nous aurons à examiner, le problème de la paix est certainement celui qui mérite l'attention la plus soutenue et qui suscite le plus d'intérêt parce qu'en fait il englobe tous les autres. C'est une question qui ne cesse de figurer à l'ordre du jour des Assemblées générales, et si on a pu aujourd'hui progresser quelque peu vers une solution partielle il n'en est pas moins vrai que nous sommes loin de nous trouver dans une situation qui comble nos vœux. L'agression militaire, l'exploitation économique, la contrainte, le chantage et la menace se manifestent avec une virulence toujours plus grande dans de nombreuses régions du monde et ne constituent certes pas un cadre propice au calme et à la concorde. Certes, il n'est guère de sentier plus hérissé d'obstacles que celui qui conduit à la paix. Surmonter ces obstacles est une tâche difficile, compliquée, qui exige des sacrifices, du courage, des convictions bien enracinées et du temps.

135. Dans le cas de Cuba, nous savons fort bien faire la différence entre la paix abstraite, la paix

qu'invoquent les puissances impérialistes, la paix des discours, la paix dont parle la Charte mais que l'on méconnaît, et cette paix qui nous permettrait d'accomplir une œuvre féconde sans le souci quotidien d'avoir à nous préserver des griffes de l'étranger. Car, et c'est la question que nous nous posons, est-ce que la paix existe pour le peuple cubain assiégé par une grande puissance qui s'emploie, en contradiction avec son époque, à détruire notre révolution libératrice? Est-ce que la paix existe pour nos ouvriers et nos paysans qui, à l'usine ou à la terre, travaillent le fusil à portée de main; est-ce que la paix existe pour nos étudiants qui, à côté de leurs livres, sont obligés d'avoir un fusil pour défendre leur patrie?

136. Ce que nous ne devons pas perdre de vue, c'est que cette paix pour laquelle nous devons lutter sans trêve, en fin de compte la paix véritable, celle pour laquelle tant d'hommes ont donné leur vie, celle à laquelle aspirent les foules de tous les continents, celle que souhaite toute l'Amérique latine, cette paix est celle dont l'avènement signifierait l'émancipation complète des peuples, l'élimination de tout ce qui cause l'injustice dans le domaine économique et pousse les nations à s'emparer du territoire des autres et à détruire leur culture.

137. La décolonisation et le développement économique, qui sont les deux autres points principaux à l'ordre du jour, sont des questions liées à celle de la paix. Il existe entre elles une corrélation très étroite; elles sont interdépendantes. Point n'est besoin de démontrer que l'obstination des grandes puissances coloniales à faire obstacle à l'indépendance des peuples est une source de conflits et que la famine installée dans d'innombrables foyers sur toute l'étendue de la planète constitue, sans nul doute, un terrain fertile pour les germes de la guerre; voyez, par exemple, le drame du peuple vietnamien, victime de l'intervention militaire américaine, ou encore des manœuvres des consortiums économiques à l'appétit insatiable, qui cherchent à s'assurer des positions avantageuses pour exploiter les peuples et qui, par leurs intrigues, créent de dangereuses zones de tension. Ce sont là les points sensibles qui pourraient faire vaciller l'équilibre précaire entre une paix mensongère et déguisée et une conflagration aux conséquences incalculables.

138. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies continue à être un lieu de rencontre international d'une importance exceptionnelle où les problèmes essentiels de notre temps peuvent être analysés. Une nouvelle sève y coule depuis la venue en son sein des dizaines de nations qui ont accédé à l'indépendance après la seconde guerre mondiale, et il y a là un élément extraordinairement dynamique dont on peut attendre qu'il offrira des possibilités de plus en plus nombreuses à l'Organisation de s'acquitter pleinement de sa mission. Aujourd'hui, les puissances impérialistes, et notamment le Gouvernement des Etats-Unis, tiennent encore suffisamment les leviers qui commandent la marche de cette organisation pour être à même d'entraver, bloquer, freiner ou compromettre, suivant le cas et selon les circonstances, les justes aspirations au développement économique ou à l'indépendance des peuples

qui subissent encore le joug du colonialisme, mais il est manifeste que les forces positives au sein des Nations Unies commencent à faire sauter l'engrenage de cette machinerie. La route a été longue et demeure toujours aussi ardue parce que les pays impérialistes se refusent à envisager un monde qui ne soit pas à leur image et ressemblance et arrangé à leur profit. Mais certains obstacles ont disparu, et le courant qui s'oppose à leurs agissements et favorise les peuples est irrésistible.

139. On trouve dans la question de la représentation légitime du peuple chinois un exemple frappant du fait que le Gouvernement des Etats-Unis dispose encore, de toute évidence, de moyens qui lui permettent de contrarier le libre fonctionnement de l'Organisation. Sept cents millions d'êtres humains n'ont pas voix à nos délibérations, bien que nous ayons tous conscience que tant que le Gouvernement de la République populaire de Chine n'occupe pas la place qui lui revient il est impossible de parler de l'universalité des Nations Unies ou d'affirmer que l'Organisation est un centre dont la tâche est de réaliser la coopération internationale; et pourtant, le fait est là, aucune solution n'est apportée à cet état de choses, qui, année après année, proclame au monde que les principes de la Charte sont bafoués.

140. N'en avons-nous pas une autre preuve dans le cas d'un pays frère, Porto Rico? Les manœuvres des Etats-Unis pour détourner l'attention de l'Organisation des Nations Unies du drame de ce peuple latino-américain sont bien connues. Elles ont eu leur point culminant lorsque les renseignements relatifs à ce territoire ont cessé d'être transmis à l'Organisation, en violation de l'Article 73 e de la Charte, et cela bien que Porto Rico ne soit pas parvenue à l'autonomie complète. Tenons-nous-en au fait et ne nous laissons pas abuser par de vaines subtilités, car en dehors de cette enceinte nous n'abusons personne. Porto Rico est doté d'un régime colonial qui réunit toutes les caractéristiques de la domination étrangère. Ou faudrait-il appeler d'un autre nom que "colonie" ce peuple absorbé économiquement dont il s'agit de dénaturer la nationalité par tous les moyens possibles, qui ne dispose pas d'un département des affaires étrangères, qui est dépourvu de moyens de défense, qui ne possède ni service postal, ni douane, ni service d'immigration ou d'émigration, qui n'a pas de monnaie propre, qui doit, pour en appeler des jugements des tribunaux, aller devant la Cour suprême des Etats-Unis et pour lequel le Congrès de Washington se réserve, sans aucune restriction, le droit de légiférer? N'est-il pas un peuple colonial, ce peuple dont la jeunesse est astreinte au service militaire obligatoire pour le compte d'une puissance étrangère? Indubitablement tout commentaire est superflu.

141. Dans le cas de Cuba, la dérision avec laquelle on traite les principes fondamentaux qui constituent la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies dépasse toutes les limites. Un peuple qui ne fait la guerre qu'à l'analphabétisme, déjà vaincu au cours d'une lutte mémorable; au chômage, qu'il a presque mis hors de combat; à l'insalubrité, domaine où le plus gros a déjà été fait; au retard économique, auquel il n'est point fait de quartier; à la discri-

mination raciale, qu'il a enterrée à jamais; à la grosse propriété foncière, balayée du sol cubain; aux monopoles étrangers, sur lesquels nous avons remporté une victoire qui appartient déjà au passé; un peuple qui avec un héroïsme sans égal mène à bien cette juste guerre tout en étant en paix avec les autres nations, ce peuple-là est sans cesse en butte aux attaques violentes et haineuses du Gouvernement d'une puissante nation qui a recours, pour réaliser sa politique néfaste, à des moyens militaires et économiques, à un gigantesque appareil de diffamation qui couvre le monde entier, à l'intrigue ou à la coercition dans le monde entier, et à la complicité des éléments les plus corrompus et les plus discrédités de l'Amérique latine.

142. C'est peut-être en Amérique latine que l'on peut le mieux observer l'hypocrisie de la politique des Etats-Unis, son caractère trompeur et son mépris des principes qu'elle prétend toujours respecter. C'est là que de tout temps s'est fait sentir l'agression des Etats-Unis sous forme d'interventions armées, d'exploitation illimitée des ressources naturelles, de mainmise sur le commerce extérieur et sur une grande partie des services publics, de pressions exercées par Washington sur les dirigeants qui, lorsqu'ils n'ont pas cédé à la contrainte ou à la corruption, doivent affronter la calomnie et les armes maniées par l'infanterie de marine ou mises à la disposition de trafics à gages.

143. Nous pouvons voir aujourd'hui, devant l'échec désastreux de l'Alliance pour le progrès — recette de Washington pour contrer l'exemple attrayant de la révolution cubaine parmi les peuples du continent — comment l'on revient à la sombre époque des dictatures militaires, des coups de main militaires avec mitraillettes Thompson et tanks Sherman, qui, depuis de si longues années, ont fait couler tant de sang et causé tant de douleurs, de misère et de retard à nos peuples. A l'heure actuelle, ce simulacre de démocratie que représente la majorité des régimes latino-américains ne parvient pas à étouffer l'appel à la justice des masses miséreuses de notre continent, et ces gouvernements ont recours, comme tant de fois dans le passé, aux baïonnettes des castes militaires, des porteurs de sabres assoiffés d'or et de pouvoir qui, de plus en plus nombreux, sont allés, par une étrange coïncidence, faire leurs études dans les écoles et camps militaires des Etats-Unis.

144. La cupidité des monopoles et la crainte de voir nos peuples s'émanciper de la tutelle politique et se libérer de l'exploitation économique font revivre le passé dans ce nouvel épisode de l'histoire de l'Amérique latine. Le scandale fait apparaître les contradictions internes de l'impérialisme nord-américain: c'est ainsi que l'on voit s'entrecroiser les accusations au sein du gouvernement même; que l'on ne peut expliquer à l'opinion publique pourquoi sombrent les valeurs morales et politiques que l'on dit défendre; et que nous voyons, à Washington, au Sénat même où Cuba a été tant de fois calomniée, apparaître au grand jour les faits qui démentent les déclarations pompeuses et les déferlements de démagogie. C'est dans cette assemblée, en effet, que l'on a découvert, la semaine dernière, que le Gouvernement américain a accordé au cours de l'exercice actuel plus d'aide militaire à la République Domini-

caine, proportionnellement, qu'à tout autre pays d'Amérique latine. Cette aide militaire s'est élevée à rien de moins que 1,26 dollar par habitant, c'est-à-dire 3 981 000 dollars, facilitant ainsi délibérément le coup monté contre le gouvernement constitutionnel élu depuis sept mois seulement. C'est également au Sénat que fut révélée la participation des monopoles et des militaires nord-américains à la préparation du soulèvement; si de tels événements ne sont que trop connus dans nos pays, car ils sont la toile de fond de toutes les époques, ceux-ci revêtent un certain intérêt d'actualité du fait qu'ils ont été suivis d'un autre événement survenu au Honduras quelques jours plus tard, ce qui nous permet d'augurer pour l'avenir d'autres succès possibles de l'Alliance pour le progrès: l'alliance des tanks Sherman et des mitraillettes Thompson avec les conseils d'administration de puissantes entreprises, sans oublier un ou deux agents du CIA.

145. Il est de fait que ces agressions sanglantes à Cuba dépassent considérablement par leur force et leur ampleur tout ce que l'on a pu dire aux Nations Unies pour condamner le gouvernement agresseur. Il n'est pas possible de voir de cette salle, comme les voient chaque jour les habitants de La Havane, les silhouettes des navires de guerre des Etats-Unis qui, à des fins de provocation, de subversion, d'espionnage, croisent le long de notre littoral. De leur place à l'Assemblée, les délégués ici présents ne peuvent entendre le bruit des moteurs des avions pirates qui survolent notre territoire, dirigés, payés et armés par le Gouvernement des Etats-Unis. De cet édifice, il est impossible de se faire une idée exacte des infiltrations sur nos côtes de tráficos formés par la CIA, équipés des dernières trouvailles de la technique pour s'acquitter de leurs missions d'assassinat et de sabotage.

146. A peine 90 jours nous séparent du cinquième anniversaire de notre révolution et, pendant ce lustre, le peuple cubain n'a pas cessé un seul instant de sentir la menace venimeuse de cet acharnement illégal et honteux. Cinq années de combat inégal pendant lequel notre peuple a fait preuve d'une trempe exceptionnelle, surmontant des obstacles incroyables, progressant à pas de géant et s'acquérant la solidarité fraternelle de tous les peuples épris de paix.

147. Aujourd'hui cette situation dangereuse et explosive reste inchangée. Il serait plus précis de dire aujourd'hui que cette situation s'est aggravée pendant les derniers mois. A la fin du mois d'avril, pour ne pas remonter au-delà de ce semestre, un avion venant du nord a attaqué une raffinerie de pétrole à La Havane mais sans atteindre son but, les détonateurs des bombes n'ayant pas fonctionné. Dans la matinée du 15 août, un petit avion pirate a tiré plusieurs fois sur la raffinerie de sucre de la centrale "Bolivia" dans la province de Camagüey, lâchant en outre deux bombes de 25 kilos, dont l'une a éclaté. Le 19 août, un avion de bombardement a survolé le village de Casilda, au sud de la province de Las Villas, lançant plusieurs roquettes dont une atteignit l'objectif, incendiant un wagon-citerne de pétrole.

148. Quelques heures après cette attaque, sur la côte septentrionale de la province de Pinar del Rio,

deux péniches de débarquement venant d'un bâtiment principal se trouvant en face de l'estuaire de Santa Lucia s'approchèrent de la fabrique de métaux sulfureux située en cet endroit, ouvrant le feu avec des mitrailleuses de calibre 30 et des bazookas, et parvenant à perforer quelques citernes de pétrole et un réservoir d'acide sulfurique.

149. L'incursion de deux avions inconnus sur la ville de Santa Clara, le 4 septembre dernier, s'est soldée par la mort d'un maître d'école, nommé Fabric Aguilar Noriega, et les blessures reçues par ses trois jeunes enfants. Dans la même zone, on a observé deux avions à réaction qui s'enfuirent lorsqu'ils furent pris en chasse par les appareils cubains. Il y a une semaine à l'aube, un bateau pirate a attaqué et détruit une scierie sur la côte nord-ouest de la province d'Oriente.

150. Il est impossible ici et aujourd'hui de faire état de toutes les agressions. La concentration d'éléments mercenaires dans certains pays d'Amérique centrale n'est un secret pour personne. Ces éléments sont recrutés et payés par la CIA et nombre d'entre eux ont été formés dans les camps de l'armée régulière américaine. Il n'est pas davantage possible de dissimuler les mouvements de matériels de guerre dans cette région et les activités contre-révolutionnaires sur le territoire des Etats-Unis.

151. Il est évident que le Gouvernement des Etats-Unis tient pour nul et non avenu le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, qui déclare que les Membres de l'Organisation doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Il ne tient aucun compte non plus du paragraphe 3 du même article qui dit que les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Il ignore enfin l'un des principaux objectifs de la Charte, c'est-à-dire la pratique de la tolérance et la nécessité pour les pays de vivre en paix et dans de bonnes relations de voisinage. Le Gouvernement des Etats-Unis n'observe aucun de ces préceptes et il ne tient aucun compte de beaucoup d'autres. Il préfère les "positions de force", surtout lorsqu'il s'agit d'un petit pays comme Cuba. Et il est évident qu'il ne tire non plus aucune leçon de l'expérience puisqu'il a oublié la manière dont le peuple cubain, en 72 heures, a mis en déroute l'invasion de Palaya Giron qui, tous s'en souviendront, a eu lieu sous le patronage total et avoué du gouvernement de Washington.

152. L'un des aspects les plus répugnants de la politique du Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de Cuba est son intention de réduire notre peuple par la faim — en le soumettant à un blocus économique qui, on le sait, déborde largement les frontières de l'Amérique du Nord et des autres pays de l'hémisphère; il prétend même s'étendre à presque tous les marchés d'importation et d'exportation et jusqu'aux mers que sillonnent les navires marchands transportant des chargements pacifiques de produits alimentaires et pharmaceutiques pour notre population,

de matières premières ou de pièces de rechange pour notre industrie, d'engrais ou de semences pour notre agriculture. Les dirigeants nord-américains croient que notre peuple s'inclinera, préférant renoncer dans la honte à son indépendance et à sa souveraineté que subir les difficultés matérielles causées par l'agression économique, bien que ces dirigeants aient chaque jour des preuves convaincantes de la détermination inébranlable qu'a le peuple cubain de défendre la révolution et de la fierté que ressent le Cubain d'aujourd'hui d'avoir achevé l'œuvre de nos libérateurs.

153. Nous ne réciterons pas ici la longue liste des attaques lancées contre notre économie depuis qu'en 1960 les entreprises pétrolières de l'Amérique du Nord se refusèrent à raffiner notre pétrole. L'histoire est bien connue: suppression du contingent de sucre; embargo total sur le commerce et démarches officielles auprès des pays d'Europe pour qu'ils s'associent à cette mesure; interdiction d'importer aux Etats-Unis tout produit fabriqué en tout ou en partie avec des matières d'origine cubaine, même si la fabrication a eu lieu dans un autre pays; demande pressante à d'autres pays pour qu'ils interdisent à leurs navires de transporter des marchandises à Cuba; pression tendant à obtenir la résiliation d'accords commerciaux avec Cuba; menace de supprimer l'aide financière aux pays qui commercent avec nous; représailles contre les navires qui nous apportent des marchandises; embargo financier; mise sous séquestre des dépôts cubains aux Etats-Unis; interdiction de transférer des dollars à des pays tiers; et les fonds mêmes appartenant à la délégation de Cuba auprès de cette organisation et les comptes en banque personnels de ses membres ont subi le contrecoup de cette politique aveugle et sans précédent, qui est contraire à la Charte et manifestement vouée à l'échec.

154. C'est là véritablement une conduite honteuse, brutale et grotesque. Le comble est qu'en interrompant le commerce d'autres pays avec Cuba, en exerçant des représailles contre les compagnies de navigation, en interdisant à leurs propres citoyens de se rendre dans notre pays, les Etats-Unis desservent à la fois les intérêts fondamentaux de pays tiers et même de leur propre pays.

155. Dans le discours qu'il a prononcé le 20 septembre dernier à Los Angeles, le Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires latino-américaines, M. Martin, a fait apparaître au grand jour tout ce qu'a d'immoral et de stupide cette politique d'étranglement économique qui, ne l'oublions pas, viole les dispositions de la Charte des Nations Unies. M. Martin a dit que la politique d'isolement appliquée à Cuba est conçue pour retirer à notre gouvernement tous les moyens dont il a besoin pour triompher et s'affermir et que, ainsi, grâce à cette politique de pression des Etats-Unis, le commerce de Cuba avec les pays capitalistes a diminué, de nombreuses lignes aériennes ont suspendu leurs vols en direction de Cuba, les transports maritimes ont considérablement décliné et dans une large mesure Cuba n'a plus accès au système financier international. M. Martin déclare encore sans rougir, mais bien au contraire fort satisfait de ce qu'il annonce, que cette politique

contre Cuba a entraîné le rationnement alimentaire et qu'actuellement le nombre de calories dont dispose le peuple cubain a baissé de 15 à 25 p. 100 depuis la révolution.

156. Nous ne savons pas d'où M. Martin tire ses renseignements, ni quel bureau de Madison Avenue les invente; mais cela est sans importance; ce qui nous intéresse c'est l'aveu de la perversité de la politique menée à l'égard des Cubains ainsi que l'aveu de l'échec de cette politique, car aujourd'hui la révolution est plus forte que jamais, et aujourd'hui plus que jamais elle est un exemple pour les autres peuples.

157. Au moment même où les Etats-Unis déclarent du haut de cette tribune que les nuages se sont quelque peu dissipés et que l'on voit luire de nouveaux rayons d'espérance, la situation s'assombrit dans la région des Caraïbes et précisément en raison des activités subversives et interventionnistes menées par le Gouvernement des Etats-Unis contre Cuba. Ce sont là des faits que l'on ne peut masquer par des phrases éloquentes. Ce sont des réalités aisément démontrables. Ce qui est proclamé dans cette salle est démenti au cours de conférences de presse ou de discours politiques. C'est là un comportement tortueux et plein d'artifices.

158. Le Président Dorticos a déclaré ici, voici un an [1145ème séance], que tout autour de ce que l'on appelle la question cubaine il se crée une atmosphère et tout un climat qui, contre notre volonté et notre ferme désir, transforment cette question ou tendent à la transformer en une affaire qui comporte un danger de guerre. Ces paroles gardent toute leur actualité parce que la propagande du Gouvernement des Etats-Unis n'a pas changé de ton depuis lors et cherche à présenter la situation de Cuba comme constituant un danger pour la paix dans notre hémisphère occidental — alors que Cuba est la victime de toutes les conspirations et agressions — et parce que cette campagne continue à aller de pair avec des préparatifs militaires dans la région. De toute évidence, ce n'est pas notre faute si la situation dans les Caraïbes est sombre. C'est la faute de ceux qui resserrent le cercle autour de Cuba. Nous savons que la tension s'est atténuée dans d'autres parties du monde; notre peuple et notre gouvernement s'en réjouissent étant donné que nous sommes en faveur de la paix; cependant, comme l'a dit notre premier ministre Fidel Castro la semaine dernière, nous n'accepterons pas sans réagir une situation où la tension diminuerait dans le monde en même temps qu'elle augmenterait pour nous-mêmes.

159. Les pressions de toutes sortes qui s'exercent contre Cuba constituent une atteinte au droit international et ont créé une atmosphère étouffante et explosive. L'Assemblée doit garder ces faits présents à l'esprit au moment où elle s'apprête à passer en revue la situation mondiale. La situation dans la zone des Caraïbes, avec Cuba, principal objectif des menées de subversion et de destruction des Etats-Unis, s'insère dans le problème de la paix, ou plutôt dans le problème de la guerre. Le gouvernement et le peuple cubains sont conscients des dangers et restent par conséquent en alerte. Il n'y aura pas de surprise ni pour nous ni pour ceux d'entre vous qui sont

avertis. La paix est indivisible et nous sommes tous responsables du maintien de la paix.

160. Tout compte fait, si nous envisageons les tâches qui nous attendent dans leur contexte historique exact, la question du colonialisme est peut-être la question clef. Il y a, dans l'intervention faite par notre premier ministre Fidel Castro lors de la quinzième session de l'Assemblée [872ème séance], une phrase qu'il vaut la peine de rappeler car elle renferme toute la vérité, va au fond des préoccupations des peuples et fait bien comprendre ce qui sépare la paix de la guerre: "Qu'elle disparaisse, cette philosophie du pillage, et la philosophie de la guerre disparaîtra en même temps!" Tant qu'il y aura des peuples exploités, des peuples atteints dans leur honneur, des peuples victimes de discrimination, autrement dit tant qu'il y aura des puissances impérialistes ou des régimes impérialistes parmi les nations nous serons toujours au bord du cataclysme et il y aura toujours des prétextes pour l'agression.

161. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, due à l'initiative de l'Union soviétique et adoptée lors de la quinzième session à une écrasante majorité [résolution 1514 (XV)], est le cadre dont nous disposons pour adopter des résolutions efficaces au cours de ces quelques mois de discussions. Ce doit être l'objectif de la majorité des pays représentés ici de donner une impulsion à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration, parce que c'est un pas que nous accomplirons vers la paix et parce que c'est un devoir à l'égard des peuples qui souffrent encore de l'oppression. Il importe de fixer une date, et une date fort prochaine, à laquelle tous, absolument tous les peuples coloniaux devront accéder à l'indépendance. Depuis des siècles ces peuples agonisent et le moins qu'ils puissent espérer, c'est que l'on favorise ainsi la réalisation de leurs aspirations et que l'on rende cet hommage à leur dignité piétinée et bafouée.

162. Les puissances impérialistes, qui ne veulent pas lâcher leur proie, invoquent des excuses et des arguments évasifs pour ne pas mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration. Ce qu'elles ont conquis par le fer et par le feu, au prix du sang et des larmes de leurs victimes, elles ne l'abandonneront pas aisément. Depuis fort longtemps, elles soutirent à ces peuples de fabuleuses richesses par des moyens presque toujours inhumains. Elles se refusent à être écartées par cette évolution historique qui mène inexorablement à leur destruction. Nous devons donc nous engager à favoriser la lutte pour l'émancipation et à faire entrer ces millions d'êtres humains dans le concert des nations indépendantes.

163. Les Cubains savent bien, par expérience, ce qu'il advient lorsque l'on touche aux intérêts économiques des impérialistes, et ils savent que la lutte est sanglante et que les impérialistes, au milieu de leurs contradictions, de leurs intrigues pour se supplanter mutuellement, unissent leurs efforts, leurs capitaux, leur propagande, leurs voix au sein des organismes internationaux et leurs canons pour briser la résistance des peuples, faire obstacle à leur indépendance et empêcher leur développement économique et leur réveil politique. La lutte dramatique des populations de l'Angola, du Mozambique et de

la Guinée portugaise, qui chaque jour nous montrent qu'ils sont décidés à se libérer, ne serait pas si sanglante et n'entraînerait pas tant de sacrifices et de misères si le Portugal ne pouvait pas compter sur les armes, l'argent et les manœuvres diplomatiques de ses partenaires de l'OTAN. Le régime de terreur, les assassinats, les tortures et les atteintes à la dignité de l'homme dans les colonies portugaises d'Afrique, tout cela s'appuie sur le matériel de guerre et les ressources en dollars de l'OTAN.

164. La question de la Rhodésie du Sud présente un exemple typique des artifices auxquels les puissances coloniales ont recours pour masquer le fait qu'elles répugnent à se mettre au diapason de notre époque et veulent maintenir intact leur régime d'oppression. Les récentes réunions du Conseil de sécurité ont révélé à l'opinion mondiale le complot visant à renforcer la puissance militaire de la minorité blanche de Rhodésie du Sud et à perpétuer l'exploitation économique de la population africaine en même temps que la domination politique de cette minorité.

165. La même formule, avec les variantes propres à chaque cas, est mise en œuvre par les puissances coloniales en Afrique et dans d'autres parties du monde. Les tromperies des colonialistes ne connaissent pas de frontières. Le but est le même: le pillage. Garder à sa disposition les sources de richesses afin d'alimenter la métropole. C'est en vain qu'ils veulent perpétuer l'injustice grâce au maintien des structures traditionnelles ou en masquant le système: ils n'y parviendront pas. Déjà les peuples se sont mis en marche et savent quelle est la bonne voie à suivre.

166. Nous voudrions parler maintenant de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Je représente un pays où tous sont égaux devant la loi, mais aussi, ce qui est plus important, où tous ont accès, sur un pied d'égalité, aux possibilités de travail et d'études, où les lieux de loisirs sont également ouverts à tous, où dans la réalité quotidienne il n'existe pas de barrières raciales et où tous sont unis en frères pour forger leur propre destin, car la révolution, ayant extirpé les privilèges, a institué pour toujours entre les hommes de nouvelles relations qui placent la dignité humaine au-dessus de toute autre considération; c'est pourquoi, au nom de ce pays, je tiens à dénoncer avec un profond mépris et une profonde indignation l'attitude implétoyable et intolérable du régime fasciste d'Afrique du Sud.

167. Il va sans dire que la délégation de Cuba sera prête à tout instant — comme elle l'a toujours été — à appuyer, à favoriser et à voter les mesures qui seraient nécessaires pour faire cesser la honte que représente dans le monde d'aujourd'hui l'apartheid. Ce n'est pas par hasard que parmi les pires ennemis de la révolution cubaine on trouve les racistes du monde entier.

168. Nos sentiments de solidarité passionnée vont également aux noirs des Etats-Unis, victimes d'une brutale discrimination, sacrifiés par un système injuste et secoués par les ouragans d'une trompeuse

démagogie. Frères dans la douleur et dans l'indignation de ceux qui, sur tous les continents, ont à souffrir de la discrimination.

169. Comme nous l'avons déjà dit, notre tâche, à l'Assemblée, doit être de coopérer avec un enthousiasme infatigable à l'établissement d'une paix véritable et, par conséquent, de dénoncer tout ce qui s'y oppose ouvertement ou secrètement.

170. Et maintenant, pour conclure notre intervention de ce matin, nous parlerons de la position de Cuba sur la question qui est au centre de l'actualité, à savoir le traité de Moscou, ainsi que sur le projet de dénucléarisation de l'Amérique latine [A/5447 et Add.1], qui constitue le point 74 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

171. L'opinion mondiale a accueilli avec satisfaction la nouvelle de la signature du traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, dans la mesure où il atténue les inquiétudes de l'humanité quant aux conséquences néfastes de l'augmentation de la radio-activité imputable à ces expériences et dans la mesure où il peut favoriser la détente internationale. Cuba a partagé ce sentiment de l'opinion mondiale.

172. Toutefois, c'est précisément à partir de la signature de ce traité, comme nous l'avons vu, que le Gouvernement des Etats-Unis, puissance nucléaire impérialiste signataire de ce même traité, lance une nouvelle série d'agressions contre Cuba et redouble d'efforts pour détruire la révolution cubaine, recourant à toutes sortes d'actes qui, à l'encontre des fins pacifiques du traité, augmentent la tension dans les Caraïbes et font renaître les conditions qui furent à l'origine de ce que l'on a appelé la "crise d'octobre" 1962, ce qui fait courir un véritable danger à la paix mondiale.

173. Au moment même où est signé le traité de Moscou, le gouvernement impérialiste des Etats-Unis non seulement adopte des mesures visant au blocus économique et financier de Cuba, mais multiplie les activités d'infiltration des agents de la CIA et des saboteurs sur le territoire cubain, ces agents étant transportés jusque sur nos côtes dans des embarcations équipées par le Gouvernement des Etats-Unis lui-même; on voit s'intensifier les actes de piraterie entrepris par la voie maritime ou aérienne au moyen d'embarcations équipées par ce gouvernement et d'avions de bombardement ou de combat, y compris des appareils à réaction de l'armée de l'air des Etats-Unis, actes qui provoquent dans notre pays des dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

174. En même temps — et ceci est cyniquement proclamé dans la presse — on assiste à des concentrations de contre-révolutionnaires cubains sur certains territoires d'Amérique centrale, avec la complicité non dissimulée de certains gouvernements fantoches, et ces forces contre-révolutionnaires accélèrent leur entraînement en vue de lancer contre notre pays une agression dirigée et financée par le Pentagone, la CIA et le Département d'Etat du Gouvernement des Etats-Unis.

175. Toute la mauvaise foi et la perfidie qui caractérisent le Gouvernement des Etats-Unis ont été mises

en évidence par cette politique à double face, opportuniste et machiavélique. Les Etats-Unis se trompent, en outre, lorsqu'ils pensent que peuvent coexister un climat de paix dans le monde et une politique de guerre contre Cuba.

176. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba se voit obligé de définir son attitude devant le traité en question, compte tenu des circonstances particulières que créent les activités que le Gouvernement des Etats-Unis a entreprises, précisément, aussitôt après la signature du traité.

177. Cuba apprécie à leur juste valeur tous les résultats que l'on peut obtenir sur la rude voie du désarmement. Il appuie la politique de paix de l'Union soviétique, qui sans aucun doute a incité ce pays à signer le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Cuba est disposée à fournir tous les efforts nécessaires qui pourraient servir la cause de la paix dans le monde. Cependant, il ne peut souscrire à un traité alors que l'une des parties, au moment même où elle signe ce traité, entreprend une série d'activités et met en œuvre à l'égard de notre pays une politique qui, en dernière analyse, créent et en vérité constituent effectivement un état de guerre non déclaré.

178. Lors de la "crise d'octobre", le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a souligné que pour notre peuple il n'y avait pas de véritable solution pacifique tant que le Gouvernement des Etats-Unis persistait dans ses atteintes flagrantes aux droits les plus élémentaires du peuple cubain.

179. Le Gouvernement des Etats-Unis maintient systématiquement le blocus économique et continue de mettre en œuvre, sur le plan commercial et économique, toutes les mesures d'oppression qu'il a prises dans toutes les parties du monde contre notre pays. Le Gouvernement des Etats-Unis poursuit ses activités subversives — largage ou déchargement par mer d'armes et d'explosifs, envoi d'espions et de saboteurs — tous actes perpétrés à partir du territoire des Etats-Unis et de certains pays complices. Les Etats-Unis, avec leurs avions et leurs embarcations de guerre, continuent à violer systématiquement notre espace aérien et nos eaux territoriales. Les Etats-Unis continuent à maintenir en territoire cubain la base militaire de Guantánamo, au mépris de notre souveraineté et contre la volonté de notre peuple. C'est précisément cette base qui est utilisée pour violer, comme je l'ai déjà dit, notre espace aérien, pour introduire des espions et des saboteurs dans notre pays et pour y fomenter des actions contre-révolutionnaires.

180. Dans ces conditions, Cuba ne signera pas le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires avant que le Gouvernement des Etats-Unis ne cesse ses activités criminelles et illicites contre notre pays. Il est certain qu'en pratique les résultats de ce traité ne seront pas modifiés par le refus de Cuba d'y adhérer. Cuba n'est pas une puissance nucléaire et ne dispose pas des ressources nécessaires pour le devenir. Mais Cuba a le devoir d'adopter au sein de l'Organisation des Nations Unies une position morale inspirée des principes inviolables de notre politique internationale.

181. Le désir de paix qui a poussé la conscience du monde à exiger l'adoption de mesures susceptibles de préserver l'humanité de la guerre doit l'inciter également à réclamer le respect de l'intégrité et de l'existence même de tous les pays sans exception. La paix doit être un bien universel et tous les pays, grands ou petits, doivent pouvoir en jouir.

182. L'exemple de la République du Viet-Nam est probant. De quel droit les Etats-Unis livrent-ils à ce peuple, situé à des milliers de kilomètres de leur frontière, une guerre impitoyable et brutale? De quel droit les avions yankees bombardent-ils les habitants de ce pays? De quel droit les soldats et les officiers américains peuvent-ils tuer impunément les Vietnamiens? Cette guerre coloniale, honteuse et injustifiable, blesse la conscience du monde. Il est temps pour cette organisation de faire quelque chose à cet égard.

183. C'est pourquoi la délégation cubaine auprès des Nations Unies adresse un appel à tous les Etats, en particulier aux Etats africains et à tous ceux qui sont ici représentés et dont les peuples luttent afin d'affirmer leur indépendance politique et économique, pour qu'ils condamnent, aussi fermement qu'ils ont condamné la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud ou les manifestations cruelles de l'oppression coloniale comme dans le cas de l'Angola, l'intervention criminelle sur le territoire de la République du Viet-Nam ainsi que tous les autres agissements néo-colonialistes qui annulent en fait tous les efforts que l'on déploie en faveur de la paix dans le monde.

184. Au sujet des initiatives tendant à transformer l'Amérique latine en zone dénucléarisée, la délégation du gouvernement révolutionnaire de Cuba souhaite préciser clairement sa position.

185. Pour des raisons de principe, notre gouvernement révolutionnaire n'est pas opposé à la création de zones dénucléarisées ni à aucune autre mesure ou initiative tendant à réduire les possibilités de conflagration nucléaire, dont notre peuple et le monde entier ont frôlé les conséquences imprévisibles au moment de la dernière "crise d'octobre" provoquée par les projets d'invasion de notre pays qu'avaient formés les Etats-Unis.

186. Le gouvernement révolutionnaire de Cuba apprécie beaucoup les intentions qui ont poussé certains chefs d'Etat de l'Amérique latine à prendre ces initiatives. Il a analysé avec intérêt le contenu de ces propositions. Cependant, il estime que l'efficacité de telles initiatives dépend essentiellement de la mesure réelle dans laquelle elles peuvent influencer sur l'utilisation des armes nucléaires par la seule puissance nucléaire de ce continent, c'est-à-dire les Etats-Unis.

187. Les Etats-Unis possèdent un territoire latino-américain le long du canal de Panama. Ils possèdent Porto-Rico, dont le territoire et le peuple ont toujours été considérés par les nations de l'Amérique latine comme appartenant à leur région du globe. Les Etats-Unis possèdent plusieurs bases militaires en territoire latino-américain et occupent, contre la volonté du peuple cubain, un morceau du territoire cubain sur la baie de Guantánamo. En d'autres ter-

mes, sur le territoire même de Cuba, les Etats-Unis, pays nucléaire, possèdent une base militaire.

188. En conséquence, le peuple de Cuba n'acceptera aucun accord de dénucléarisation qui ne comporterait pas, à tout le moins, la dénucléarisation du canal de Panama, de Porto Rico et des diverses bases que les Etats-Unis possèdent sur ce continent hors de leur territoire national, ainsi que le retour à Cuba de la portion du territoire cubain qu'ils usurpent illégalement.

189. Le gouvernement révolutionnaire de Cuba encourage tous les efforts qui ont pour but de créer un système de sécurité mondiale, mais il estime qu'un tel système n'aura de valeur qu'à condition de ne faire aucune exception et de n'accorder aucun privilège à qui que ce soit.

190. Telle est la position du Gouvernement cubain. Nous sommes sensibles à la bonne foi qui a inspiré cette initiative. Nous sommes prêts à en discuter, mais nous fixons comme condition sine qua non de notre adhésion définitive à ce projet que le Gouvernement des Etats-Unis prenne des engagements à l'égard des territoires sous sa juridiction, tels le canal de Panama et Porto Rico, et s'engage également à évacuer et fermer les bases militaires des Etats-Unis en Amérique latine, particulièrement la base navale de Guantánamo dans notre pays.

191. Plus que quiconque, nous souhaitons la paix sur notre continent. La révolution cubaine a entrepris un grand effort de création qui restera dans l'histoire, et un effort d'une telle envergure ne peut atteindre ses buts ambitieux que dans un climat de paix. Mais comme c'est précisément la paix que nous voulons vraiment, nous souhaitons que toutes les initiatives prises pour la garantir soient véritablement utiles et nous estimons que leur utilité est mesurée par la faculté qu'elles possèdent de lier les mains rapaces de la seule puissance nucléaire qui existe en Amérique. Cette puissance, par sa politique d'agression contre les petits pays et d'interventionnisme tenace, barre la route à la paix, se prépare à des guerres locales du type colonial et augmente en ce moment ses attaques contre notre pays, reproduisant ainsi les circonstances qui, en octobre de l'année dernière, ont rendu possible sur ce continent et dans le monde entier la menace imminente d'un désastre nucléaire.

192. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant des Etats-Unis a demandé d'exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

193. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: J'avais très vivement espéré que cette session de l'Assemblée générale se verrait épargner ce genre d'éloquence sans retenue et typique de la guerre froide dont le représentant de Cuba vient de nous donner un exemple et que nous entendons depuis quelques années déjà; j'avais espéré que je n'aurais pas à y donner de réponse ou que vous n'auriez pas à l'écouter. Cette session de l'Assemblée a été marquée par un désir évidemment sincère de rechercher des terrains d'entente plutôt que de désaccord. Les uns après les autres, presque sans exception, tous les orateurs se sont félicités du climat nouveau des relations internationales et du son

nouveau que rend le dialogue international, mais le discours du représentant de Cuba constitue une exception à laquelle, je dois l'avouer, notre délégation était préparée, car ce n'est pas la première fois que pareille chose se produit, et qui, j'en suis persuadé, n'empêchera pas un grand nombre d'entre nous de poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer les relations entre pays et de réduire les tensions et les dangers qui menacent le monde.

194. Il y a un peu moins d'un an, les membres du Conseil de sécurité ont vu la crise cubaine atteindre un paroxysme qui a placé le monde au bord de la guerre. Le bon sens, la modération, la sagesse politique qui se sont manifestés tant à l'intérieur qu'au-dehors des Nations Unies ont empêché le pire et nous permettent maintenant d'avoir confiance dans l'avenir. Le discours que nous venons d'entendre ne peut guère mieux dissimuler la vérité maintenant qu'auparavant. Comme on vous l'a rappelé si souvent, le régime cubain actuel a manqué à ses engagements solennels envers le peuple cubain, a trahi la révolution du peuple cubain et a remplacé une dictature par une autre sans se soucier de l'existence des habitants de Cuba. Cela, le monde entier le sait.

195. Le monde sait également que le régime actuel à Cuba poursuit l'exécution de programmes d'infiltration, de subversion et de terrorisme contre les Républiques d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, ce qui revient en fait à déclarer la guerre à l'hémisphère occidental. Cuba s'en vante d'ailleurs ouvertement. Dans le discours qu'il a prononcé le 26 juillet 1963, Fidel Castro a énuméré neuf pays d'Amérique latine qui, a-t-il dit, sont mûrs pour de violents soulèvements, et il a exhorté les révolutionnaires de ces pays "à ouvrir la brèche et à déclencher le combat".

196. Mon gouvernement s'est joint aux autres républiques de cet hémisphère pour résister aux menaces à notre sécurité collective, comme nous nous sommes engagés à le faire aux termes de la Charte de l'organisation des Etats américains. Mais cela ne veut pas dire que nous acceptons que le territoire des Etats-Unis soit utilisé par des groupes de réfugiés pour organiser des opérations de force dirigées contre Cuba. Le 30 mars 1963, nous avons clairement exposé notre attitude dans les termes suivants:

"Nous entendons prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que de telles opérations ne soient déclenchées, pourvues en hommes ou en matériel à partir du territoire des Etats-Unis."

Cette déclaration est toujours valable.

197. Je n'ai pas été surpris d'entendre le représentant de Cuba dénoncer toute assistance qui permettrait au Viet-Nam du Sud de résister aux attaques communistes et de conserver son indépendance. En fait, j'ai noté avec un certain intérêt l'allusion sarcastique faite par le représentant de Cuba aux événements survenus récemment dans la République Dominicaine et au Honduras. Je voudrais rappeler à l'Assemblée que mon gouvernement a condamné en paroles et en actes, quelques heures après qu'il a eu lieu, le renversement des régimes démocratiquement élus de ces deux pays voisins. Nous espérons que la légalité constitutionnelle et la démocratie

représentative seront prochainement rétablies dans ces deux pays.

198. Je pense que le représentant de Cuba ferait bien de se rappeler que son gouvernement a préconisé le renversement de gouvernements démocratiques, a tourné en dérision l'idée d'élections libres et a méconnu les principes et les usages de la démocratie représentative. Cuba se réjouit-il donc du renversement de ces deux gouvernements démocratiques? Dans ce cas, cette déclaration est révélatrice des conceptions de Cuba en matière de démocratie et tous les membres des Nations Unies feraient bien d'en prendre note. Ou bien Cuba regrette-t-il que ces deux gouvernements aient été renversés? Dans ce cas, ce pays ferait bien de cesser de prôner le renversement d'autres gouvernements démocratiques de l'hémisphère.

199. Il est significatif de l'état d'esprit de Cuba que non seulement il encourage ainsi la violence dans d'autres parties de l'Amérique latine, mais également qu'il vienne de se joindre à la Chine communiste pour rejeter le plus grand progrès enregistré dans les relations internationales au cours de l'année écoulée, à savoir le traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous apprenons cette nouvelle, je l'avoue, avec le plus vif regret.

200. Pourquoi le régime cubain donne-t-il pour instructions à son représentant à cette assemblée de reprendre la guerre froide en paroles et d'insulter mon gouvernement en des termes que nous ne connaissons que trop? Est-ce parce que le régime de Castro craint le peuple de Cuba? Il y aurait de bonnes raisons pour cela car M. Castro sait fort bien que l'amour de la liberté est profondément enraciné dans l'âme cubaine et il sait qu'un peuple qui s'est déjà soulevé pour rejeter la tyrannie se soulèvera encore. Il cherche donc à distraire son peuple en invoquant un démon étranger et celui-ci, bien entendu, doit être le géant yankee. Car M. Castro ne peut pas s'en prendre à un hémisphère entier composé de voix diverses; ce serait attaquer ce qui ressemble fort à une majorité démocratique exprimant la vérité.

201. De temps en temps, son régime lance un appel en faveur de relations pacifiques et d'une normalisation des relations commerciales avec ses voisins. Cependant, ses actes ne cessent de démentir ce désir de coexistence pacifique qu'il proclame. Le 26 juillet 1963, M. Castro a parlé du désir de Cuba de vivre en paix; mais immédiatement après, il a incité à l'insurrection armée à l'intérieur des frontières des pays voisins. Dans le dernier numéro de Cuba Socialista, nous constatons que le Ministre de l'industrie de ce gouvernement écrit un traité moderne sur la façon de mener une guerre de guérilla et de renverser les gouvernements d'Amérique latine par la force, par la subversion, le terrorisme et le sabotage. Il y a quelques jours seulement, le 28 novembre 1963, M. Castro a lancé de nouveau un appel incendiaire aux peuples de l'Amérique centrale et latine pour qu'ils se soulèvent et se révoltent afin, selon ses propres termes, de "liquider leurs dirigeants".

202. Si M. Castro veut vivre en paix et en amitié avec les pays de l'hémisphère, je peux lui indiquer

trois choses à faire: tout d'abord, il devrait cesser d'encourager la subversion dans d'autres républiques américaines, ensuite Cuba devrait renoncer à ses liens politiques et militaires avec des puissances qui n'appartiennent pas à notre continent et renouveler son adhésion aux principes et aux objectifs du système interaméricain; enfin, il pourrait rétablir la démocratie à Cuba en honorant la première promesse de la révolution cubaine, qui était de restaurer un gouvernement constitutionnel et de permettre au peuple cubain d'exercer son droit à l'autodétermination au moyen d'élections libres, droit dont jouit depuis longtemps, ajouterai-je, le peuple porto-ricain.

203. Au moment où la partie orientale de Cuba vient d'être frappée par un ouragan dévastateur, je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer au peuple cubain la sympathie la plus profonde du gouvernement et de la population des Etats-Unis à l'égard de ceux qui ont été éprouvés dans ces régions. Je voudrais également exprimer l'espoir que le jour viendra bientôt où l'amertume cessera d'empoisonner les relations entre nos peuples respectifs. Nous autres Américains, sommes impatients d'avoir pour voisin un Cuba démocratique, progressiste et libre.

Comme le Président des Etats-Unis l'a déclaré le 29 décembre 1962:

"Nous demandons, pour Cuba et pour tous les pays de l'hémisphère, le droit à des élections libres et le libre exercice des libertés fondamentales de l'homme. Nous appuyons la réforme agraire et le droit, pour chaque campesino, de posséder la terre qu'il cultive. Nous soutenons les efforts de toute nation libre qui poursuit un programme de progrès économique. Nous appuyons le droit de tout peuple libre de transformer librement les institutions politiques et économiques de la société, afin qu'elles puissent servir au bien-être général."

Cette déclaration représente toujours le point de vue de mon pays.

204. Le PRESIDENT [traduit de l'espagnol]: Le représentant de l'Indonésie avait également demandé à faire usage de son droit de réponse, mais, vu l'heure avancée, il a accepté d'attendre pour cela la séance de demain matin. J'annonce également à l'Assemblée que, puisqu'il est déjà 13 h 35, la séance plénière de cette après-midi, prévue pour 15 heures, ne commencera qu'à 15 h 45.

*La séance est levée à 13 h 40.*